CONSEIL MUNICIPAL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

PROCES-VERBAL DE SEANCE

LUNDI 11 FEVRIER 2013 (18 h 30)

En Mairie (Hôtel de Ville - Salle Montgolfier)

Nombre de Membres	: **33**
En Exercice	: **33**
Présents	: **28**
Votants	: **31**
Convocation et Affichage du	: **05 février 2013**
Président de séance	: **M. Olivier DUSSOPT**
Secrétaire de Séance	: **Mme Aïda BOYER**

ORDRE DU JOUR

N° d'ordre de la délibération	N° de dossier	Délibérations
		Finances Communales
23.2013	**1**	➔ Finances Communales - Budget Primitif 2013 - Débat d'Orientations Budgétaires
		Régie Municipale d'Eau
24.2013	**2**	➔ Régie Municipale d'Eau - Projets d'amélioration des canalisations d'eau ou d'extension du réseau public - Avenue Gaston Duclos - Première tranche - Chemin de Lapras - Rue des Gonottes - Demande de subvention au titre de la DETR 2013
25.2013	**3**	➔ Régie Municipale d'Eau - Projet de modification du débit réservé du barrage du Ternay - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - Exercice 2013
		Ressources Humaines
26.2013	**4**	➔ Ressources Humaines - Modifications du tableau des effectifs 2013
		Jeunesse
27.2013	**5**	➔ Jeunesse - Organisation du Salon du Livre Jeunesse
28.2013	**6**	➔ Jeunesse - Organisation d'un Forum Santé - Demandes de subvention auprès de l'Etat, de la Région Rhône-Alpes et autres partenaires institutionnels
29.2013	**7**	➔ Jeunesse - Appel à projets « Enfance Jeunesse » - Reconduction et validation du règlement
		Sports
30.2013	**8**	➔ Sports - Attribution de subventions aux associations et clubs sportifs suivants : BCNA, CNA, CSA, FCA et HBCA - Exercice 2013
		Culture
31.2013	**9**	➔ Culture - Convention pluriannuelle d'objectifs entre la commune d'Annonay, la Maison des Jeunes et de la Culture d'Annonay (MJC) et les MJC en Rhône-Alpes - Attribution de la subvention 2013

Politique Foncière Territoriale

32.2013	**10**	➔	Politique Foncière Territoriale - Collège de la Lombardière - Régularisation foncière - Transfert de propriété entre la Ville d'Annonay et le Conseil Général de l'Ardèche
33.2013	**11**	➔	Politique Foncière Territoriale - Régularisation foncière Opération de rénovation urbaine LOGIREL – Rétrocession de parcelles par la SA D'HLM FOYER VELLAVE à la commune(1ère partie)
34.2013	**12**	➔	Politique Foncière Territoriale - Complément de cession de la parcelle cadastrée AB 397 sise Varagnes - Annonay à Madame Valérie LEFEVRE-SEGUIN
35.2013	**13**	➔	Politique Foncière Territoriale - Cession d'une parcelle de terrain sise Quartier de Vaure à la SCI DU RUISSEAU

Développement du Territoire

36.2013	**14**	➔	Développement du Territoire - PNRQAD - Opération de Restauration Immobilière (ORI) - Calendrier et modalités de la concertation préalable - Approbation
37.2013	**15**	➔	Développement du Territoire - PNRQAD - Ilots Boissy d'Anglas, Ranchet et Malleval - Validation des périmètres et des principes d'aménagement de chaque îlot en vue de la constitution du dossier préalable à l'enquête de DUP

Bâtiments Communaux

38.2013	**16**	➔	Bâtiments Communaux - Ecole maternelle Font Chevalier - Travaux de rénovation de la chaufferie et du réseau de chauffage - Demande de subvention au titre de la DETR 2013
39.2013	**17**	➔	Bâtiments Communaux - Locaux des abattoirs - AS 81 et 82 - Déclassement du domaine public et cession à la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay

Environnement

40.2013	**18**	➔	Environnement - Opération expérimentale de dépressage sur un peuplement de cèdres dépérissant en forêt du Mont-miandon - Demande de subvention auprès de la Région Rhône-Alpes

Questions Diverses

Le Conseil Municipal de la Ville d'ANNONAY s'est réuni en séance ordinaire publique le lundi 11 février 2013, à 18 h 30 mn, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur Olivier DUSSOPT, Maire.

Etaient Présents :

M. Olivier DUSSOPT - Mme Antoinette SCHERER - M. Jean-Pierre VALETTE - M. Simon PLENET - Mme Aïda BOYER - M. Lylian QUOINON (A quitté la séance à 20 h 42, a voté toutes les délibérations) Mme Valérie LEGENDARME - M. François CHAUVIN - M. Christophe FRANÇOIS - Mme Danielle MAGAND - M. Patrice FRAPPAT - M. Denis LACOMBE - Mme Edith MANTELIN - M. Thierry CHAPIGNAC - Mme Muriel BONIJOLY - Mme Julia FOLTRAN - M. Patrick LARGERON - Mme Francine SIEGEL - Mme Marie-Claire MICHEL - M. Michel SEVENIER - Mme Emeline BOURIC - Mme Laetitia GAUBERTIER - M. Frédéric FRAYSSE - M. Daniel MISERY - M. Eric PLAGNAT - Mme Bernadette CHANAL (A quitté la séance à 19 h 45 en donnant pouvoir à Mme GONI à partir de la délibération n° 31.2013) - M. François SIBILLE - Mme Brigitte GONI.

Etaient Absents et Excusés :

Mme Eliane COSTE (Pouvoir à Mme SIEGEL) - M. Guy CAVENEGET (Pouvoir à M. VALETTE) - Mme Céline LOUBET (Absente) - M. Christophe JOURDAIN (Absent) - M. Jean Claude TOURNAYRE (Pouvoir à M. DUSSOPT).

Approbation du procès-verbal de la séance du lundi 10 décembre 2012

Aucune observation n'étant émise, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

FINANCES COMMUNALES

23. 2013/ **FINANCES COMMUNALES - BUDGET PRIMITIF 2013 - DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES**

Monsieur Olivier DUSSOPT, Maire, précise au Conseil Municipal que, en application de l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes de 3 500 habitants et plus sont tenues d'organiser en Conseil Municipal un Débat d'Orientation Budgétaire dans les deux mois qui précèdent l'examen du Budget Primitif.

Ces dispositions sont par ailleurs rappelées dans les Instructions Comptables et Budgétaires M14 et M49, ainsi qu'à l'article 25 du Règlement Intérieur du Conseil Municipal.

Une délibération doit également intervenir pour prendre acte de la tenue d'un débat d'orientation budgétaire et permettre ainsi au représentant de l'Etat de s'assurer du respect de la loi.

Intervention de Monsieur Olivier DUSSOPT
Maire d'Annonay

La préparation du budget 2013, comme les années précédentes, n'échappera pas au contexte contraignant d'un environnement économique et financier tendu par la persistance de la crise économique.

La ligne de conduite que nous observons depuis plusieurs années demeure d'actualité; elle est marquée par une double exigence de responsabilité.

Responsabilité d'abord dans des choix budgétaires et financiers qui préservent nos marges de manœuvre et nos équilibres.

Responsabilité encore dans la définition de notre programme d'actions et dans sa mise en œuvre pour redonner à Annonay toute sa vitalité et son attractivité.

1. Les éléments de contexte économique et financier

1.1 des données macro-économiques empreintes d'incertitude

L'année 2012 aura été caractérisée par un net ralentissement de la croissance économique mondiale.

La zone euro a continué d'être affectée par la crise des dettes souveraines et les politiques d'austérité budgétaire ont pesé sur la croissance.

Tant la consommation des ménages que l'investissement des entreprises ont reculé dans la zone euro en 2012.

Face à la détérioration de la demande, à des perspectives assombries et avec des conditions de crédit difficiles, les entreprises ont elles aussi diminué leurs investissements en 2012.

Les perspectives économiques pour 2013 restent empreintes d'une forte incertitude.

La croissance économique mondiale pourrait montrer des signes d'amélioration en deuxième partie d'année 2013, mais il ne faut pas s'attendre à un très fort rebond de l'activité.

La croissance de la zone euro restera évidemment contrainte.

En France, on observerait pour 2013 une reprise modeste, les prévisions se situent dans une fourchette assez large de – 0,3 % à + 1,3 %, illustrant l'importance des incertitudes pesant sur les facteurs de croissance pour cette année.

Dans ce contexte, la loi de finances pour 2013 a été établie avec les principaux éléments de cadrage ci-après :

- ➔ un taux de croissance du Produit Intérieur Brut estimé à 0,8 %
- ➔ une inflation estimée à 1,75 %
- ➔ une progression de la consommation des ménages volontairement estimée à un niveau bas de 0,3 %
- ➔ et, le souhait d'un léger rebond de l'investissement productif de 1,5 %

Par ailleurs, la loi du 31 décembre 2012, dite **loi de programmation des finances publiques** pour les années 2012 à 2017 a fixé une **trajectoire volontariste de redressement des finances publiques** en 2 temps avec d'abord la **réduction du déficit** qui devrait être ramené à 3 % du PIB dés 2013 et ensuite le **retour à l'équilibre structurel** des comptes publics en 2016 – 2017.

1.2 La mise à contribution du secteur local au rétablissement des comptes publics

Cet objectif de réduction des déficits publics s'accompagne d'une mise à contribution des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

Cette association à l'effort de redressement se traduit :

- ➔ en 2013 par un gel en valeur des dotations de l'Etat,
- ➔ puis une diminution annoncée, d'environ 1,5 % par an de ces mêmes dotations en 2014 et 2015.

Pour l'année 2013 ; les collectivités locales vont donc voir le pouvoir d'achat de ces dotations diminuer du taux d'inflation anticipé par le gouvernement.

Pour mémoire, les dotations de l'Etat représentaient en 2012 environ 22 % des recettes réelles de fonctionnement.

Ce gel des dotations s'accompagne cependant d'un choix politique fort : une progression inédite des dotations de péréquation.

Les dispositifs de péréquation horizontale vont prendre un poids significatif dans notre système de financement des collectivités territoriales et seront mieux orientés pour permettre aux territoires les plus fragiles de bénéficier davantage d'une partie de la croissance dégagée par les territoires en expansion.

Dans ce contexte, les lignes directrices du budget 2013 convergent toutes vers une expression : « la cohérence de notre action depuis 2008» ; cohérence sur les objectifs à attendre, mais aussi et surtout sur les moyens pour y parvenir.

2.1 Se donner les moyens d'agir

Se donner les moyens d'agir c'est ce que nous faisons depuis 5 ans de façon continue par une gestion financière responsable et équilibrée.

La maîtrise de nos charges courantes

Ainsi, comme les années précédentes une attention toute particulière sera portée à l'évolution de nos charges courantes de fonctionnement.

L'évolution des **charges de personnel** sera limitée à ce qui est de l'ordre de « l'incontournable » :

- ➔ la progression des carrières que l'on appelle plus familièrement le GVT,
- ➔ l'évolution des cotisations sociales et patronales puisque le taux de cotisation employeur à la CNRACL progresse au 01 janvier 2013 de 27,40 % à 28,85 %.

Ensuite, la maîtrise des **charges à caractère général** avec, en perspective, un gel de l'enveloppe à son niveau 2012 et il s'agit là des instructions que nous avons données à l'ensemble de nos chefs de services.

C'est un domaine où des progrès, s'ils sont encore possibles, ont déjà été accomplis : ainsi en 2011 les achats et charges externes s'élevaient pour notre commune à 195 € par habitant, contre 241 € pour la moyenne régionale et 264 € pour la moyenne nationale.

C'est aussi un ensemble de dépenses sensible aux pressions inflationnistes (inflation projeté en 2013, à + 1,75 % après + 2% en 2012), avec de surcroît un poids important des dépenses énergétiques qui représentaient l'année dernière près de 30 % de nos charges à caractère général et sur lesquelles nous allons devoir travailler.

Enfin, les **concours financiers aux associations** seront maintenus et nos attributions les plus importantes sont désormais encadrées par des conventions qui limitent considérablement leur progression. La convention avec la MJC que nous allons voter aujourd'hui, l'illustre d'ailleurs.

Le renouvellement de notre aide au monde associatif témoigne en même temps de l'importance que nous lui accordons en tant qu'acteur essentiel de la vie de la cité et ce, dans le cadre d'une relation responsable, exigeante, mais toujours au service des autres.

<u>La préservation de nos ressources fiscales</u>

S'agissant de nos **ressources fiscales**, notre objectif est de les préserver sans ajouter de pression supplémentaire sur les ménages.

J'ai eu l'occasion par le passé de le dire, et je le répète, nos taux d'imposition, si la municipalité s'est engagée à les maintenir strictement inchangés sur le mandat, continuent d'être supérieurs aux moyennes observées et nos marges de manœuvre sont donc très limitées dans ce domaine.

Ainsi, en 2013 les taux d'imposition de 2012 seront donc strictement reconduits.

- ➔ Taxe d'habitation : 22,17 %
- ➔ Foncier bâti : 27,39 %
- ➔ foncier non-bâti : 103,89 %

Nous maintiendrons également une politique d'abattement très favorable sur la taxe d'habitation pour l'ensemble des contribuables (abattement général à la base fixé à son maximum), pour les personnes de condition modeste (abattement spécial à la base fixé lui aussi à son maximum), ou les familles (abattement pour charges de famille fixé là encore, à son maximum)

Selon la loi de finances pour 2013, **les valeurs locatives applicables aux taxes foncières et à la taxe d'habitation seront revalorisées de 1,8 %** ce qui, compte tenu d'une inflation prévisionnelle de 1,75 %, permettra, à taux constants, de disposer de ressources fiscales au moins équivalentes, sans pour autant espérer, par ce mécanisme, enregistrer une progression nette de nos recettes réelles.

La maîtrise notre endettement

Enfin toujours en termes d'orientations, la **gestion maîtrisée de notre endettement** est une préoccupation renouvelée cette année et le durcissement des conditions d'accès au crédit n'en est pas l'unique motif.
Depuis 2001 la commune s'est désendettée de près de 12 M€ et, sur la période plus récente, le désendettement est de l'ordre de 6,6 M€ depuis 2008.

En 2012, nous n'avons pas emprunté, ramenant ainsi notre encours de dette de 15,89 M€ au 31 décembre 2011 à 13,75 M€ au 31 décembre 2012, soit un désendettement de 2,14 M€.

En 2013, nous devrons honorer une annuité d'emprunt (intérêts + capital) d'environ 2,4 M€, soit par rapport à 2012, une baisse de notre charge de près de 270 000 €.

En l'état actuel de notre encours, l'annuité devrait stagner en 2014, puis baisser à nouveau à partir de 2015 dans des proportions plus ou mois significatives selon les années :

Encours dette au 01 janvier 2013 - projection annuité				
Année 2013	**Année 2014**	**Année 2015**	**Année 2016**	**Année 2017**
2 412 147 €	2 407 841 €	1 926 296 €	1 694 603 €	1 545 226 €
Evolution / n-1	-4 306 €	-481 545 €	-231 693 €	-149 377 €

L'avancement des opérations d'investissement en cours nous amènera naturellement à recourir à l'emprunt en 2013, qui viendra grossir l'annuité en 2014. Cette contrainte se desserrera à nouveau en 2015.

Le phasage de nos emprunts dans le temps fait l'objet d'une attention particulière en regard de nos besoins, de notre capacité à rembourser et de l'évolution de l'annuité.

La programmation des opérations les plus importantes en AP/CP, comme le projet des Cordeliers et le chantier de la rénovation urbaine, nous permet de recourir à l'emprunt de manière progressive en fonction de l'utilisation des crédits de paiement.

Concernant les difficultés d'accès au crédit, nous suivons attentivement la mise en place, sous l'égide du Ministre de l'Economie et des Finances, de la Société de Financement Local.

Par ailleurs, les crédits que commercialisera la Banque Postale en partenariat avec la CDC, dans le cadre d'une co-entreprise, devraient représenter une part significative du marché des prêts aux collectivités territoriales et répondre en grande partie aux difficultés structurelles de financement rencontrées par le secteur public local depuis le retrait de Dexia.

Je fais une parenthèse pour rajouter que notre profil de désendettement nous permet aussi d'entretenir une relation qui nous laisse espérer des taux convenables et une capacité d'accès à l'emprunt meilleure que si nous avions maintenu la dette au niveau où elle était.

La consolidation de notre capacité d'épargne

Les axes de travail seront évidemment reconduits en 2013 et n'ont qu'un seul but qu'un seul objectif, celui de maintenir notre capacité à épargner au service du financement de nos investissements.

En dépit des tensions observées sur les finances locales nous avons jusqu'ici « tenu le cap ».

Les résultats encore provisoires de l'exercice 2012, que nous verrons au moment du Compte Administratif, laissent entrevoir un niveau d'épargne nette proche de 900 000 € soit un peu inférieur à 2011 (avec 1,1 M€), mais bien supérieur à 2009 (avec 240 000 €) et à 2010 (avec 665 000 €).

2.2 Agir en faisant de l'attractivité notre étendard

Les projets qui seront portés en 2013 s'inscrivent dans la continuité de l'action que nous menons depuis ces dernières années.

Il s'agit à la fois de revitaliser le cœur de ville pour le rendre à nouveau dynamique et attractif, mais aussi d'entretenir notre patrimoine, préserver notre environnement, notre cadre de vie et favoriser l'accès des usagers au service public..

En matière d'investissement , le projet de budget 2013 sera essentiellement consacré et cela ne surprendra personne, à l'inscription de crédits de paiement pour les opérations de requalification de la place des Cordeliers et de rénovation urbaine du quartier du zodiaque.

Les travaux de la place des Cordeliers devraient s'achever en avril dans le respect de l'enveloppe financière affectée à cette opération.

Les Annonéens pourront dés ce printemps s'approprier ce nouvel espace de vie et d'ores et déjà certains commerces en profitent pour anticiper et redonner « un coup de jeune » à leur espace commercial.

Le programme de rénovation urbaine du quartier du Zodiaque va pour sa part entrer dans le cœur de sa phase active, dans le prolongement des travaux déjà entrepris par VIVARAIS HABITAT.

La procédure de dévolution des marchés aux entreprises est en cours de finalisation et les travaux dont la Ville d'Annonay a la charge, devraient démarrer au printemps pour la partie ouest du quartier : la place des étoiles, le square de jeux pour enfants, la frange ouest et les voiries internes.

J'apporte une précision pour vous dire que quelques minutes avant ce conseil municipal, j'ai signé l'attribution des marchés aux entreprises délégataires puisque la commission d'appel d'offres s'est réunie il y a une quinzaine de jours, je crois afin de procéder à ces attributions.

Les travaux sur la partie est, l'esplanade et l'allée de Déomas, puis l'avenue Jean Moulin interviendront dans une 2ème phase à partir de 2014.

Ces opérations font l'objet d'une autorisation de programme et nous aurons le moment venu à recaler sur 2013 les crédits de paiement.

Le programme de rénovation des quartiers anciens dégradés (PNRQAD) sera également à l'ordre du jour de l'année 2013.

S'agissant du **volet réhabilitation de l'habitat** nous engageons l'opération de restauration immobilière (ORI) avec en ligne de mir une première liste de 70 immeubles prioritaires sur lesquels une animation dynamique doit être engagée pour leur réhabilitation.

Nous aurons tout à l'heure, l'occasion de délibérer sur le lancement de cette ORI et de revenir sur le caractère contraignant que celle-ci peut avoir en cas de blocage.

S'agissant du **volet aménagements des espaces publics**, qui accompagne le précédent aspect, il s'agit pour les îlots Boissy d'Anglas, Ranchet et Malleval de réaliser un traitement paysager valorisant les logements alentours, qui redonnera de l'attractivité au centre ancien et qui incitera à l'amélioration des logements par les propriétaires et favorisera l'accueil de nouvelles populations et là aussi, nous aurons une nouvelle délibération en fin de conseil municipal pour vous présenter les lignes directrices sur l'aménagement de ces trois îlots.

Au-delà de ces projets d'envergure, déjà inscrits dans la programmation pluriannuelle de nos investissements, le budget 2013 consacrera aussi des moyens dans divers domaines :

- ➔ l'amélioration de l'accessibilité dans nos bâtiments, avec en particulier **la rénovation de l'accueil à l'Hôtel de Ville en parallèle avec la mise en service récente d'un nouveau standard**,
- ➔ l'amélioration de l'accessibilité aux espaces publics avec le **traitement des trottoirs de l'avenue de l'Europe, mais aussi quartier de la Lombardière**,
- ➔ la mise en valeur des **entrées de ville,**
- ➔ la mise en place d'actions pour améliorer et renforcer la **propreté des rues**,
- ➔ l'ouverture d'une concertation avec les commerçants et les riverains sur la question du stationnement et de sa gestion,
- ➔ le parachèvement de la rénovation de la salle des fêtes avec le traitement de la façade,
- ➔ la poursuite des programmes de travaux sur les bâtiments scolaires : toilettes de l'école de Vissenty, cantine de l'école Van-Gogh,
- ➔ la réhabilitation de l'ex-école des Perrières pour y loger des associations dans le domaine socio-éducatif principalement,
- ➔ la reprise de l'installation de chauffage et l'installation d'un système de ventilation à l'école maternelle Font Chevalier, dans le but de mettre l'accent sur la nécessaire sobriété énergétique des équipements publics,
- ➔ le lancement de la réhabilitation du site de Faya et enfin, puisqu'EPORA nous l'a précisé, les démolitions de Fontanes,
- ➔ la séparation technique des locaux de la MJC et de l'ANF pour en améliorer la gestion.

Nous consacrerons également des moyens à la mise en place de nouveaux outils au service des populations, comme :

- ➔ l'amélioration du portail internet de la Ville pour offrir d'avantage d'outils au service de la population,
- ➔ un numéro de téléphone dédié aux demandes de petits travaux,
- ➔ une maison de la solidarité pour renforcer l'action des associations qui œuvrent en faveur des plus démunis (Restos du cœur, Collectif 31).

***

Le budget sera soumis à votre vote le 18 mars prochain et sera préparé dans le respect des orientations que je viens d'exposer. Il est évident que la liste des travaux que j'ai évoqués n'est pas exhaustive et qu'en fonction des marges que nous dégagerons, nous pourrons ajouter à cette liste.

Un budget est toujours au service d'une ambition et la nôtre ne varie pas au fil des années.

Nous souhaitons plus que jamais travailler au service d'une ville qui bouge, qui change, qui attire de nouvelles populations, de nouveaux commerces, de nouvelles entreprises, de nouvelles familles.

Nous le ferons en 2013, avec une énergie renouvelée et une responsabilité réaffirmée, sans sacrifier nos équilibres pour nos projets, mais au contraire en préservant et en renforçant nos équilibres pour nos projets et pour préserver les marges de manœuvre.

***

Je laisse à présent la place au débat et à ceux qui souhaitent intervenir.

Ensuite, selon la procédure habituelle nous délibérerons pour prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2013.

Je vous remercie de votre attention.

Intervention de Monsieur Eric PLAGNAT
Groupe d'Opposition Municipale

Monsieur le Maire,

Vous parlez de responsabilité dans les choix budgétaires. Nous n'avons décidément pas la même lecture des chiffres et des faits.

Les dépenses de fonctionnement augmentent depuis plusieurs années plus vite que l'inflation et les dépenses d'équipements sont en baisses constantes sur cette même période.

Comment osez-vous parler d'action ? Comment osez-vous dire que vous redonnez vitalité et attractivité à notre ville ? Jamais je n'avais vu autant de commerces fermés au centre-ville, place des Cordeliers ou rue Sadi Carnot. Mais nous y reviendrons.

Vous évoquez tout d'abord, des contraintes macro-économiques. Oui elles existent et les Annonéens sont durement touchés par la crise. Mais elles n'expliquent pas tout et n'excusent pas tout. Les dépenses de fonctionnement engagées à la légère et la facture surréaliste de la place des Cordeliers ont détérioré notre capacité à agir.

Sur le point suivant, je suis toujours étonné et parfois un peu déçu par certains de vos penchants à manier la langue de bois et à faire un peu de propagande gouvernementale mais par un extraordinaire effet de retournement intellectuel, vous nous expliquez que le gel des dotations de l'état qui était jusqu'en 2012 la pire des abominations, est aujourd'hui la voie vertueuse du progrès. Et tout tranquillement vous nous annoncez une baisse de près de 2% en 2013 et de plus de 3 % en 2014 et 3,5 % en 2015 en tenant compte de l'inflation prévisible.

Finalement avec ce que vous avez pu nous promettre pour les finances communales avec François HOLLANDE, le changement ce n'est pas pour maintenant … mais le pire reste à priori à venir.

Je note au passage que selon vous, les prévisions de croissance du gouvernement ne seront probablement pas atteintes quand on voit la fourchette que vous nous avez indiquée.

Les taux d'impositions

Pour les impôts locaux, ils vont donc augmenter de 1,8 % de par le choix des députés et du gouvernement soit un peu plus que l'inflation. Je vous rappelle qu'en 2012, vous citiez quelques chiffres de statistiques nationales et régionales, les Annonéens en 2012, paient 68 % d'impôt en plus que les habitants des villes comparables, il faut le rappeler.

Vous vous vantez par ailleurs de maintenir au plus bas des abattements qui le sont déjà et qui ne sont pas remis en cause. Bref vous ne changez rien mais vous en parlez quand même. Cela illustre parfaitement votre action politique.

La maîtrise de l'endettement

Je note avec satisfaction que vous reconnaissez le travail de désendettement réalisé de 2001 à 2008. Ce qui a permis effectivement de réaliser une marge de manœuvre sur les intérêts d'emprunt qui ont diminué.

Vous évoquez pour 2013, une baisse de l'annuité d'emprunt par rapport à 2012, tant mieux mais il conviendrait quand même de préciser qu'en 2012, le coût de l'endettement avait augmenté de plus de 9 % par rapport à 2011, c'est donc à peu près un retour sur les bases de 2011 que nous allons avoir dans l'année qui commence. Il faut donc être un peu plus réaliste sur ce point là.

La maîtrise des charges courantes

Vous citez un chiffre intéressant sur les statistiques des achats et charges externes comme indicateurs des progrès réalisés.

Attention ce chiffre effectivement est en trompe l'œil, puisqu'il ne prend pas en compte les dépenses réalisées en interne et les frais de personnel.

Si vous voulez d'autres chiffres de comparaisons, je peux vous en donner, tirées des mêmes statistiques que les vôtres mais peut-être un peu moins mises à jour sur 2012 :

➔ Les dépenses d'investissement sont inférieures de 30 % à Annonay à celles des villes comparables. (253 € par personne à Annonay contre 364 € en moyenne).

➔ Dans les villes comparables à Annonay, les dépenses d'équipement représentent 30 % des recettes de fonctionnement, à Annonay, c'est seulement 20 %.

C'est peut-être sur ces chiffres là sur lesquels vous devriez vous intéresser, OUI nous dépensons trop en fonctionnement quotidien et trop peu en investissement et sur cet investissement, nous dépensons mal.

Le seul élément politique que vous évoquez dans ces charges courantes, ce sont les contributions aux associations. Parlons-en.

Comme vous l'aviez dit vous-même, Annonay dépense bien plus que les autres villes en subvention aux associations.

Malgré cela, vous les avez augmentées de 40 % au profit de deux associations. Avec les conventions que vous avez votées, nous arrivons à un total de près de un million d'euros sur la période.

Je rappelle pour mémoire qu'avec les subventions de la région et du département, nous arrivons à la somme faramineuse de 3 millions d'euros.

Ce sont les autres associations qui sont contraintes et qui souffrent de par vos choix budgétaires.

J'ai particulièrement apprécié le titre de votre paragraphe 2.2 : « A*gir en faisant de l'attractivité notre étendard* », on jurerait une citation d'Arnaud MONTEBOURG, ce qui n'est pas de bon augure quand on voit ses résultats.

Pour 2013, vous évoquez :

En investissements :

- ➔ Les Cordeliers,
- ➔ La rénovation du Zodiaque,
- ➔ Le projet Fontanes ,
- ➔ Le programme PNRQAD de requalification des quartiers anciens,
- ➔ La rénovation de la salle des fêtes,
- ➔ Quelques travaux de voirie principalement.

Ces annonces sont identiques à celles de votre discours de 2012 et à celles de votre discours de 2011.

Chaque année, les mêmes annonces : Cordeliers, Zodiaque, Fontanes, PNRQAD avec des effets d'annonce, programmation, déprogrammation, retard, étude, reprogrammation ….

Chaque année, nous avons une liste d'actions. Sur ces promesses très peu sont effectivement tenues ou réalisées, et chaque année elles réapparaissent avec moins de crédibilité.

Je rappelle que depuis 2009, l'investissement baisse sans discontinuer. C'est 15 % de moins en 3 ans et 7 % de moins entre 2011 et 2012, voilà la réalité des chiffres d'investissements. Vous nous expliquez que l'épargne nette augmente un petit peu mais malgré tout, on investit toujours moins dans la commune.

Et sur ce peu d'investissement , sur ce qui est annoncé en début d'année, nous sommes à peu près, à une petite moitié de réalisation.

Tout ceci est donc bien insuffisant par rapport au retard accumulé et bien loin de ce slogan « A*gir en faisant de l'attractivité notre étendard* » qui apparaît un peu présomptueux.

Investissement	**2009**	**2010**	**2011**	**2012**
Dépenses d'équipement prévues *(travaux, investissements,…)*	9 183 859 €	8 535 158 €	8 309 039 €	7 871 139 - 7 % en 1 an - 15 % en 3 ans
Effectivement réalisés en intégrant les Restes à Réaliser	6,2 millions	4,2 millions	4,2 millions	???

Je reviens sur le début de mon propos, dans votre discours d'attractivité, de vitalité, la situation de l'emploi, les difficultés que rencontrent les Annonéens au quotidien, le nombre de commerces fermés au cœur même de la Ville.

Vous parlez de rénovation Monsieur le Maire, des commerces, de coups de jeune, je parlerai plutôt de coups de balai avec un nombre de panneaux « fermeture définitive », assez impressionnant. Tout cela, donne une toute autre image de votre politique.

Le projet Cordeliers, j'y reviens, porte un coup terrible aux commerces du centre-ville. Vous évoquez l'ouverture d'une concertation avec les commerçants et les riverains sur la question, j'imagine plus générale, du stationnement et de sa gestion.

Mais pour le secteur Cordeliers, Monsieur le Maire, nous réclamons cela depuis 3 ans. Il fallait probablement le faire avant de dépenser ces 6 millions d'euros pour la Place des Cordeliers et de supprimer le stationnement de proximité. C'est un peu tard pour se poser la question de la concertation et de la réflexion.

Comme je l'ai dit, je n'ai jamais vu autant de commerces fermés dans ce quartier.

6 millions d'euros. Ce projet a absorbé toute notre capacité d'investissement. Nous avons déjà évoqué comme conséquence pour les écoles, la voirie, les équipements sportifs, je ne reviendrai pas dessus, je ne vous redonnerai pas les chiffres que j'ai évoqués plusieurs fois.

Mais au-delà de ces points, un projet plus modeste aurait permis de mobiliser rapidement des fonds et notre énergie sur la rénovation des quartiers anciens avec l'aide de 6 millions décidée par le gouvernement FILLON. C'est certainement l'erreur majeure de votre mandat.

Je rappelle qu'au budget 2012, 121 000 € ont été programmés pour le PNRQAD contre 2,7 millions pour les Cordeliers soit 4 %.

Aujourd'hui, alors que cette opération PNRQAD de rénovation est évoquée depuis 3/4 ans, nous allons voter le lancement du dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique qui permettra, peut-être d'envisager dans plusieurs années, de commencer des expropriations pour démolir et aérer quelques îlots de ces quartiers.

Vous évoquez une ORI. Je cite « *nous engageons l'opération de restauration immobilière avec (…) 70 logements prioritaires* », dans un premier temps ; effectivement une délibération nous est proposée ce soir. Votre Adjoint a expliqué en commission qu'une concertation allait être lancée, à l'issue de celle-ci, il y aura un diagnostic, et que si les propriétaires n'adhèrent pas à ces travaux, une déclaration d'utilité publique sera lancée avec donc, une échéance à plusieurs années.

Contrairement à ce que vous avez dit, votre Adjoint nous a également indiqués que sur les 70 immeubles pré-repérés une quinzaine seulement seront ciblés au final avec une échéance bien lointaine. Il y a loin de l'intention à l'action.

Au-delà de ces belles promesses, il conviendrait aujourd'hui que vous nous disiez combien la ville investira réellement en 2013 et en 2014 sur **ce quartier**, puisque les deux éléments dont nous parlons ce soir, que nous allons voter plus tard, sont à des échéances extrêmement lointaines notamment car les DUP doivent être engagées ?

La réalité, c'est que la ville, vous n'avez pas les moyens d'investir sur ce projet qui aurait dû être la priorité du mandat.

Un autre choix politique est possible, plus soucieux des deniers publics, plus juste envers les associations et surtout tourné vers un investissement efficace valorisant les atouts de notre ville, s'attaquant à la rénovation de la ville haute et axée sur la structuration de notre territoire, de l'emploi et de l'activité.

Je vous remercie.

Monsieur Olivier DUSSOPT

Quelques mots pour vous répondre, avant de prendre acte de ce débat qui aura été court mais qui permet toujours de constater les mêmes différences.

Sur la question du stationnement, je pense que vous avez tort ou alors que vous ne voulez pas voir la réalité en face, nous allons ouvrir cette concertation y compris pour mieux gérer les espaces et travailler le stationnement de proximité, en lien avec des parcs de stationnement comme celui que nous avons agrandi sur la Valette, mais la concertation débutera bientôt et je pense, du moins j'espère que vous y assisterez pour pouvoir y participer et apporter vos propositions.

Sur la question du PNRQAD, je suis au regret de vous dire que lorsqu'on évoque un dossier, il faut savoir de quoi l'on parle. Vous faites comme si rien ne se passait sur le PNRQAD alors que des travaux ont déjà commencé, que des propriétaires bénéficient d'aides, que nous avançons sur l'ORI avec cette capacité que nous aurons à contraindre un certain nombre de personnes qui ne veulent pas s'inscrire dans le programme de rénovation et qui peuvent bloquer la réhabilitation d'un immeuble, à le faire.

Aujourd'hui, le cabinet qui nous accompagne sur la question des rénovations, a déjà permis d'engager une quinzaine de chantiers, une centaine de dossiers sont en cours d'instruction, et donc, des gens qui se mobilisent , des investisseurs, on le voit aussi au niveau des DIA, qui achètent sur le quartier afin de pouvoir investir.

Sur la question des abattements, vous dites finalement que ceux-ci sont portés au maximum pour les familles, pour les personnes modestes, qu'ils existaient déjà, qu'il n'y a rien de nouveau à les maintenir, vous avez raison, il n'y a rien de nouveau à les maintenir mais beaucoup de communes ont fait le choix de les supprimer et pas forcément très loin d'ici, de les remettre en cause car cela permet de générer des recettes fiscales sans avoir à augmenter le taux et donc, de manière peut-être un peu plus confortable, que d'assumer l'augmentation des taux. Nous faisons le choix de les maintenir à leur niveau maximum car nous considérons que cela est utile aux ménages qui en bénéficient.

Vous avez aussi évoqué la question des dotations de l'Etat, je ne crois pas avoir dit, ni écrit que le gel des dotations était une bonne nouvelle, c'est ce qui a appelé la participation des collectivités locales à l'effort de redressement, je ne considère pas que ce soit une bonne nouvelle, je considère même que c'est une mauvaise nouvelle, pour l'ensemble des collectivités locales. J'ai eu l'occasion de le dire par ailleurs.

Par contre, je ne suis pas sûr que vous soyez le plus qualifié à nous donner des leçons, quand on sait dans quel état vos amis ont laissé les finances publiques de ce pays et quand on sait qu'ils ont augmenté la dette en la multipliant par deux en l'espace de 10 ans, avec un encours de dettes à 1 600 MDS, l'essentiel alimenté par des réductions et déductions fiscales offertes aux plus favorisés.

Enfin, j'ai envie de vous dire quelque chose de très simple, vous êtes le chef du groupe de l'opposition et vous vous opposez, ce qui est assez logique finalement et je le comprends d'autant plus que vous ne partagez pas forcément nos orientations pour des raisons très simples car elles visent à mettre en œuvre les engagements que nous avons pris au moment des municipales de 2008 et que vous avez défendu vous même, des engagements différents donc, je ne vous demande pas de les valider et je n'attends pas de vous que vous soyez absolument convaincu ni par notre politique budgétaire, ni par notre politique tout court, de toutes manières.

Je suis heureux car c'est la première fois que je vous l'entends dire, que vous ayez fait le constat du désendettement, peut-être pourrons-nous le mettre à notre crédit ? Par contre, je regrette que votre position vous aveugle au point de continuer à dire que nous ne maîtrisons pas les charges de fonctionnement car vous savez que ce n'est pas vrai, de la même manière que nous maîtrisons les programmes d'actions sur lesquels nous nous sommes engagés.

Je l'ai dit dans mon intervention, la Place des Cordeliers sera livrée en avril, nous respecterons et nous le savons d'ores et déjà, l'enveloppe de l'AP/CP d'un montant de 6.2 M, qui concernait à la fois la gare de Faya, le parking de la Valette et la place des Cordeliers.

Nous respecterons donc ce cadrage là, ce n'est pas tout à fait ce qui avait été fait lors de l'achèvement de la voie de Deûme puisqu'entre l'AP/CP initiale fixée à 6.8 M et la fin, il y avait 10 M donc, en matière de prévisions, comme en matière de finances publiques nationales, je ne suis pas sûr que vous soyez le plus crédible à la critique.

Des choses peuvent vous aveugler ou en tous cas, que vous ne voulez pas voir, vous ne partagez pas les orientations qui sont les nôtres et nous ne partageons pas les vôtres, cela nous permettra donc, à l'occasion du débat budgétaire, d'autres discussions et d'autres échanges.

Monsieur Eric PLAGNAT

Monsieur le Maire, juste un mot, je ne vais pas refaire mon discours, simplement sur le PNRQAD, des actions sont lancées, vous l'avez dit, des actions d'investisseurs privés, mais on attend encore les actions de la municipalité, l'action de la ville sur ce quartier là et c'est cela qui nous fait cruellement défaut. Simplement car vous avez fait d'autres choix.

Monsieur Olivier DUSSOPT

Il y a deux délibérations à ce propos.

Monsieur Eric PLAGNAT

Oui il y a deux délibérations, l'ORI et celle sur la DUP sur les îlots, mais ayez le courage Monsieur le Maire de dire que ce sont des délibérations qui vont nous emmener très loin, des DUP, ce n'est 2, 3 mois, c'est beaucoup plus long que cela et il est vrai que d'autres choix auraient dû être faits dès le début du mandat pour permettre une action beaucoup plus rapide et efficace sur ce point là.

Monsieur Olivier DUSSOPT

Je vous ai déjà dit cette expression que ma grand-mère adore et qui dit « que l'on ne fait pas boire un homme qui n'a pas soif », je crois que je ne vous convaincrai pas de ma politique non plus, nous prenons avec cette délibération des décisions qui nous donnent les moyens d'agir et d'aller au bout de ces projets là.

Monsieur Eric PLAGNAT

A quelle échéance Monsieur le Maire ?

Monsieur Olivier DUSSOPT

Cela vous sera précisé dans la prochaine délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2013.

REGIE MUNICIPALE D'EAU

24.2013/ **REGIE MUNICIPALE D'EAU- PROJETS D'AMÉLIORATION DES CANALISATIONS D'EAU OU D'EXTENSION DU RÉSEAU PUBLIC - AVENUE GASTON DUCLOS-PREMIÈRE TRANCHE - CHEMIN DE LAPRAS - RUE DES GONOTTES -DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) - EXERCICE 2013**

Monsieur Simon PLENET, 3ème Adjoint, informe le Conseil Municipal que la commune d'Annonay envisage de réaliser plusieurs opérations d'investissement au chapitre des réhabilitations de réseaux d'eau potable.

Pour les investissements 2013, trois opérations sont présentées dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour l'exercice 2013 :

- ➔ Avenue Gaston Duclos - Première tranche,
- ➔ Chemin de Lapras,
- ➔ Rue des Gonottes.

Les travaux et les montants estimatifs correspondants ont été retenus :

Travaux	Coût HT
Avenue Gaston Duclos 1ère tranche	55 511,50 €
Chemin de Lapras	60 742,00 €
Rue des Gonottes	26 400,00 €
TOTAL	**142 653,50 €**

Monsieur PLENET précise qu'en général la DETR est de 20 % sur ce type d'opérations.

Monsieur Eric PLAGNAT

Juste une question, ce sont des points qui figureront au budget 2013 j'imagine, le budget primitif 2012 avait été marqué par une baisse de 18 % sur le budget des travaux, soit 160 000 € aussi, nous voterons cette demande de subvention mais j'espère qu'il y aura un rattrapage sur ce budget qui avait été en berne en 2012.

Monsieur Simon PLENET

Nous pourrons effectivement en débattre au moment du budget mais vous faites sûrement allusion au BP et non au BS, puisque nous étions en augmentation au niveau de notre investissement et pour vous rassurer, puisque la question a été posée, sur le taux de réalisation, nous avons quasiment engagé la totalité des travaux prévus au BP.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis du Conseil d'Exploitation du 18 janvier 2013,

VU l'avis de la Commission Cadre de Vie, Développement Durable & Emploi et Développement Local du 23 janvier 2013,

VU l'avis de la Commission Finances, Personnel et Administration Générale du 28 janvier 2013,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE, dans le cadre des projets d'amélioration des canalisations d'eau ou d'extension du réseau public, la demande de subvention sollicitée auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2013 (DETR).

CHARGE ET AUTORISE Monsieur le Maire, ou à défaut un de ses Adjoints, à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

PRECISE que les dépenses seront imputées au budget communal, Budget Eau - Article 13118 – Etat et Ets nationaux.

25.2013/ **RÉGIE MUNICIPALE D'EAU - PROJET DE MODIFICATION DU DÉBIT RÉSERVÉ DU BARRAGE DU TERNAY - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE - EXERCICE 2013**

Monsieur Simon PLENET, 3ème Adjoint, informe le Conseil Municipal que la commune d'Annonay envisage de modifier le débit réservé du barrage du Ternay. La directive cadre européenne sur l'eau du 30 octobre 2000, prévoit qu'un débit minimal garantissant en permanence la vie, la circulation et la reproduction des espèces vivant dans les eaux doit être maintenu à l'aval de chaque ouvrage.

Ce débit, appelé débit réservé est fixé au 1/10e du module inter-annuel du cours d'eau.

Le débit actuellement prescrit à maintenir à l'aval du Barrage du Ternay est de 8,5 l/s correspondant au 1/40e du module du cours d'eau du Ternay.

A compter du 1er janvier 2014, le débit réservé correspondant au 1/10e du module est donc estimé à 34 l/s pour notre installation.

La commune d'Annonay, via sa Régie d'Eau potable sollicite donc une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

Monsieur Simon PLENET

Il s'agit d'une demande de subvention pour la reprise des ouvrages de débit réservé sur le barrage du Ternay, puisque nous étions précédemment au 10ème du module -débit moyen du cours d'eau que l'on doit laisser couler à l'aval du barrage-, nous passons donc du 40ème au 10ème, des travaux sont donc nécessaires et sont estimés à environ 50 000 €, nous sollicitons donc une subvention auprès de l'Agence de l'Eau pour à peu près 50 %.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis du Conseil d'Exploitation du 18 janvier 2013,

VU l'avis de la Commission Cadre de Vie, Développement Durable & Emploi et Développement Local du 23 janvier 2013,

VU l'avis de la Commission Finances, Personnel et Administration Générale du 28 janvier 2013

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE, dans le cadre du projet de modification du débit réservé du barrage du Ternay, la demande de subvention sollicitée auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

CHARGE ET AUTORISE Monsieur le Maire ou à défaut un de ses Adjoints, à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

PRECISE que les dépenses seront imputées au budget communal, Budget Eau - Article 13118 – Etat et Ets nationaux.

RESSOURCES HUMAINES

26.2013/ **RESSOURCES HUMAINES - MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EFFECTIFS 2013**

Afin de faire face temporairement à la vacance d'un emploi et pour maintenir le bon fonctionnement du service Finances, Monsieur Olivier DUSSOPT, Maire, propose au Conseil Municipal de recruter, dans le cadre de l'article 3-2 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, un agent non titulaire pour exercer, à compter du 1er janvier 2013 et pour une durée d'un an renouvelable, les fonctions d'assistante en gestion comptable.

L'intéressé sera rémunéré sur la base de l'indice de rémunération 308.

Par ailleurs, compte tenu des besoins en personnel et pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (*article 3-1° de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée*) pour le service nettoyage et pour le service eau et assainissement, il convient de recruter respectivement :

- ➔ un agent non titulaire pour exercer les fonctions d'adjoint technique de 2ème classe. L'intéressé, recruté pour une durée de 6 mois renouvelables à compter du 1er janvier 2013, sera rémunéré sur la base de l'indice de rémunération 308.

- ➔ Un agent non titulaire pour exercer les fonctions de secrétaire comptable. L'intéressé, recruté pour une période d'un an, sera rémunéré sur la base de l'indice de rémunération 308.

Monsieur Olivier DUSSOPT

Il s'agit pour l'essentiel de personnes qui sont déjà dans nos murs, à une exception près, nous sommes donc sur des renouvellements de CDD, ancienne période.

Au niveau de la régie, nous sommes sur un poste qui a vraiment vocation à être temporaire à tel point que, sans mettre à mal la confidentialité qui sied à ce genre d'opération, nous avons refusé les candidatures internes afin de privilégier des candidatures externes puisque le poste est temporaire et que la personne n'a pas vocation à rester dans le service.

Monsieur François SIBILLE

Dans le cadre de la maîtrise de vos dépenses de fonctionnement, vous nous demandez une fois de plus de valider une embauche supplémentaire.

Celle-ci concerne plus particulièrement la régie de l'eau, dont vous semblez découvrir la difficulté de gestion. Pour nous, ceci était pourtant prévisible et nous vous avions alerté sur la complexité de gestion d'un tel service.

Au final, il y a fort à parier que les économies que vous nous avez annoncées ne soient que temporaires comme les emplois d'ailleurs. Les nécessités d'un service de qualité comme l'était auparavant celui assuré par la SAUR vous conduisent inexorablement à augmenter le coût de celui-ci. Qu'en sera-t-il du coût réel du passage en régie dans 2 ou 3 ans Monsieur le Maire ?

Monsieur Olivier DUSSOPT

Le bilan sera évidemment fait et vous l'aurez. Aujourd'hui, les économies sont réelles, les emplois ne sont pas provisoires mais durables et nous aurons l'occasion bientôt, d'accueillir le nouveau PDG de la SAUR qui viendra confirmer sa volonté de partenariat avec notre commune.

Monsieur Eric PLAGNAT

En complément des propos de François SIBILLE, je rappelle notre intervention de l'an dernier sur le BP de la régie où les frais de personnel avaient augmenté de 40 % par rapport à l'année précédente. Nous sommes sur la même voie malheureusement.

Monsieur Olivier DUSSOPT

Je ne suis pas tout à fait d'accord puisque nous sommes dans le cas d'un renouvellement de contrat, il ne s'agit donc pas de création de poste ou d'augmentation, il s'agit de quelqu'un qui est déjà là et dont nous allons prolonger le contrat, il figurera donc sur la même masse que 2012.

Par ailleurs, le pourcentage de la masse salariale du budget de la régie de l'eau est relativement insignifiant puisqu'il est entre 5 et 10 % contrairement au reste de nos services de par ses effets de structure.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU l'avis de la Commission Finances, Personnel et Administration Générale du 28 janvier 2013,

Après en avoir délibéré,

Par 27 voix votant pour :

M. Olivier DUSSOPT - Mme Antoinette SCHERER - M. Jean-Pierre VALETTE - M. Simon PLENET - Mme Eliane COSTE *(Par pouvoir à Mme SIEGEL)* - Mme Aïda BOYER - M. Lylian QUOINON - Mme Valérie LEGENDARME - M. François CHAUVIN - M. Guy CAVENEGET *(Par pouvoir à M. VALETTE)* - M. Christophe FRANÇOIS - Mme Danielle MAGAND - M. Patrice FRAPPAT - M. Denis LACOMBE - Mme Edith MANTELIN - M. Thierry CHAPIGNAC - Mme Muriel BONIJOLY - Mme Julia FOLTRAN - M. Patrick LARGERON - Mme Francine SIEGEL - M. Jean Claude TOURNAYRE *(Par pouvoir à M. DUSSOPT)* - Mme Marie-Claire MICHEL - M. Michel SEVENIER - Mme Emeline BOURIC Mme Laetitia GAUBERTIER - M. Frédéric FRAYSSE - M. Daniel MISERY.

Par 04 voix votant contre :

M. Eric PLAGNAT - Mme Bernadette CHANAL - M. François SIBILLE - Mme Brigitte GONI.

APPROUVE les modifications susvisées et apportées au tableau des effectifs 2013.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces s'y rapportant**.**

JEUNESSE

27.2013/ **JEUNESSE - ORGANISATION DU SALON DU LIVRE JEUNESSE**

Monsieur Michel SEVENIER, Conseiller Municipal Délégué, rappelle au Conseil Municipal que la Ville d'Annonay organise depuis 2009 un salon du livre. En 2012, le choix a été fait de se centrer sur la jeunesse.

Cet objectif sera poursuivi en 2013 lors de la 5ème édition du Salon du Livre.

Le Salon du Livre proposera à la fois une journée tout public de rencontres avec les auteurs jeunesse, mais également des temps en amont auprès des jeunes sur des actions spécifiques (ateliers, exposition, journal…).

Ce salon aura pour objectifs de faire entrer le livre dans la vie de la cité, donner et redonner le plaisir de lire (de raconter, de dessiner ou de peindre) aux enfants et adolescents.

Monsieur Michel SEVENIER

Il s'agit de décider de l'organisation de la 5e édition du salon du livre et la 2e sous la forme d'un salon recentré sur la jeunesse.

Pour information, l'édition 2012 a permis la rencontre de 13 auteurs avec les jeunes dans l'ensemble des établissements scolaires publics et privés, de l'école primaire au lycée, ce qui a représenté 32 interventions pour environ 900 élèves rencontrés.

Le jour du salon 20 auteurs étaient présents, 4 libraires locaux et deux maisons d'édition pour une fréquentation du public évaluée à 650 visiteurs.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis de la Commission Education, Affaires Scolaires et Jeunesse du 22 janvier 2013,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès de tous les partenaires institutionnels susceptibles de soutenir ce projet.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout accord de mécénat relatif à cet événement.

CHARGE Monsieur le Maire ou l'élu en charge de ce dossier de toutes les démarches utiles à cet effet.

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'élu en charge à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

28,2013/ **JEUNESSE - ORGANISATION D'UN FORUM SANTE - DEMANDES DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT, DE LA REGION RHÔNE-ALPES ET AUTRES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS**

Monsieur Michel SEVENIER, Conseiller Municipal Délégué, expose au Conseil Municipal que pour la deuxième année, la commune d'Annonay en partenariat avec la Mission Locale Nord Ardèche, souhaite proposer une action de prévention santé aux jeunes sous la forme d'un forum qui aura pour objectifs de :

- ➔ Sensibiliser les jeunes aux comportements à risques par une approche ludique et non-moralisatrice,
- ➔ Les amener à prendre conscience de la mise en danger d'eux-mêmes et d'autrui,
- ➔ Les rendre acteurs de leur devenir et de leur santé,
- ➔ Conduire un projet partenarial dans le domaine de la santé (état des lieux du partenariat et des connaissances).

Ce forum prendra la forme d'une journée de sensibilisation comportant :

Des temps pour les jeunes au travers de :

- ➔ Pièces de théâtre interactives thématiques,
- ➔ Conférence sur la santé et le mal être des jeunes,
- ➔ Stands des partenaires santé pour informer sur l'offre existante, échanger avec les jeunes,

Un temps pour les acteurs locaux par la mise en place d'une conférence sur la jeunesse et son mal être ceci afin de sensibiliser l'ensemble des acteurs et d'engager une réflexion locale partagée.

Monsieur Michel SEVENIER

Il s'agit cette fois de l'organisation d'un forum santé en partenariat avec la Mission Locale Nord-Ardèche, toujours en direction des jeunes.

Ce forum prendra la forme d'une journée de sensibilisation et de prévention à travers plusieurs temps organisés tout au long de la journée à destination des jeunes en associant les partenaires locaux. Une séance publique sera également prévue sous forme de conférence.

Pour information, en 2012 deux actions ont été organisées :

- ➔ **une sur le thème du Sida à partir du spectacle « Si d'aventure la vie » de Claude DEL SOL qui a rassemblé 121 personnes au Lycée Boissy d'Anglas dont 72 en mission d'insertion et 23 scolaires, plus quelques professionnels,**
- ➔ **la seconde étant le forum santé qui a eu lieu le 22 novembre avec le Théâtre du Chaos à la Salle des Fêtes sur le thème des dangers liés aux polyconsommations. 280 jeunes (scolaires ou en insertion) ont participé à cette action et 70 personnes ont assisté à la conférence du Dr POMMEREAU.**

Monsieur Eric PLAGNAT

Peut-être une remarque par rapport aux chiffres qui viennent de nous être donnés par Michel SEVENIER, malgré tout sur certains événements, compte-tenu de la population jeune, scolarisée ou autre du bassin, certains chiffres de participation restent faibles, j'ai entendu 130 sur une représentation, 70 à une conférence, il faudrait peut-être envisager pour cette nouvelle édition, de voir sur quels partenariats nous pouvons travailler afin d'augmenter le taux de participation et que ces événements aient l'impact le plus important possible.

Monsieur Michel SEVENIER

Une des réponses possibles est le caractère contraint par les intervenants ou les interventions, de limiter le nombre de participants. Nous avons notamment été sollicités autour de l'action sur le forum au Théâtre du Chaos, par beaucoup de classes, d'établissements mais nous étions au maximum de ce que la troupe souhaitait comme public.

Pour la séance avec le Dr POMMEREAU, 72 personnes effectivement, il s'agissait d'une séance publique où on aurait espéré plus de monde mais là, ce sont les adultes qui ne se sont pas déplacés en soirée, mais le reste du temps, par rapport aux jeunes, c'est souvent une contrainte liées aux interventions et aux intervenants eux-mêmes.

Il y a quand même un aspect de démultiplication car avec les jeunes, scolaires ou en insertion, nous avons souvent leurs accompagnants, infirmières scolaires ou formateurs qui, démultiplient cette information auprès du public, des établissements scolaires également.

Pour le forum de la santé, beaucoup avaient travaillé en amont et réalisé des actions suite à l'intervention le jour du forum. Effectivement, nous pouvons toujours espérer toucher de plus en plus de monde mais rencontrons les contraintes précédemment évoquées.

Monsieur Olivier DUSSOPT

Pour les interventions en temps scolaire, ce sont des classes qui s'inscrivent, il faut donc que les enseignants soient moteurs, il y a aussi une jauge liée à la taille de la salle et nous ne sommes pas dans une ouverture à tous publics mais bien à des classes.

S'il y en a 4 nous sommes à 100 élèves, s'il y en a 2, nous sommes à 50 mais on ne peut pas jouer sur une fréquentation générale.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis de la Commission Education, Affaires Scolaires et Jeunesse du 22 janvier 2013,

VU l'avis de la Commission Solidarité, Affaires Sociales, Prévention et Santé Publique du 24 janvier 2013,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

VALIDE la réalisation de ce projet.

APPROUVE la demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, programmation 2013 et de la Région Rhône-Alpes dans le cadre d'un appel à projets spécifique.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions de tous les partenaires institutionnels susceptibles de soutenir ce projet.

CHARGE Monsieur le Maire ou l'élu en charge de ce dossier de toutes les démarches utiles à cet effet.

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'élu en charge à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

29,2013/ **JEUNESSE - APPEL A PROJETS « ENFANCE JEUNESSE» - RECONDUCTION ET VALIDATION DU REGLEMENT**

Monsieur Michel SEVENIER, Conseiller Municipal Délégué, rappelle au Conseil Municipal qu'en 2011, l'Etat annonçait l'arrêt des crédits pour Annonay au titre du Contrat Educatif Local.

Pour poursuivre son soutien aux structures enfance-jeunesse qui pouvaient bénéficier de ce dispositif la commune d'Annonay a créé en 2011 un appel à projets spécifique.

Le bilan de ces deux premières années étant positif, il est proposé de reconduire cet appel à projets enfance-jeunesse avec les objectifs suivants :

➔ créer une dynamique autour de l'enfance et de la jeunesse,
➔ engager une réflexion sur les thèmes qui touchent l'enfance et la jeunesse,
➔ permettre aux enfants et jeunes d'accéder à des activités de loisirs.

Un règlement à destination des porteurs de projets est établi.

Le financement de cette action s'effectuera sous réserve du vote des crédits correspondants par le Conseil Municipal dans le cadre du Budget Primitif 2013.

Madame Brigitte GONI

Pourriez-vous nous indiquer quel est le montant de l'enveloppe de ce projet ?

Monsieur Michel SEVENIER

L'enveloppe est de 15 000 €, elle correspond à la part que la Ville versait dans le cadre du Contrat Educatif Local.

Monsieur François SIBILLE

Là aussi, pourriez-vous nous faire part du nombre de projets réalisés sur les années précédentes ?

Monsieur Michel SEVENIER

En 2011, nous avions 10 dossiers déposés, 9 ont été retenus et en 2012, 12 dossiers déposés et 10 retenus.

Monsieur Olivier DUSSOPT

Monsieur SEVENIER, à l'occasion d'une prochaine Commission Jeunesse, vous pourriez présenter ce bilan avec le rappel de chaque projet, le contenu etc...

Monsieur Michel SEVENIER en est d'accord.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis de la Commission Education, Affaires Scolaires et Jeunesse du 22 janvier 2013,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

VALIDE la reconduction de cet appel à projets enfance-jeunesse ainsi que le règlement de cet appel à projets.

PRECISE que cette délibération sera entérinée sous réserve du vote des crédits correspondants par le Conseil Municipal dans le cadre du Budget Primitif 2013.

CHARGE Monsieur le Maire ou l'élu en charge de ce dossier de toutes les démarches utiles à cet effet.

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'élu en charge à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Appel à projets enfance-jeunesse Règlement

Contexte

L'appel à projets enfance-jeunesse lancé en 2011 a permis de soutenir des projets pertinents. Il a donc été choisi de le reconduire en 2013.

Objet

Pour permettre aux structures enfance-jeunesse de poursuivre leur offre d'activités en direction de l'enfance et de la jeunesse, la commune d'Annonay choisi de poursuivre son action en lançant un appel à projets en direction des associations œuvrant dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse (de 6 à 18 ans) d'Annonay.

Objectifs

- ➔ Créer une dynamique autour de l'enfance et de la jeunesse
- ➔ Engager une réflexion sur les thèmes qui touchent l'enfance et la jeunesse
- ➔ Permettre aux enfants et jeunes d'accéder à des activités de loisirs

Critères de sélection des projets

Les principaux critères de sélection pris en compte seront :

- ➔ le caractère innovation et/ou expérimental du projet,
- ➔ la forme du projet (originalité, capacité à susciter l'intérêt et le débat),
- ➔ la dimension participative du projet : niveau de participation des citoyens à l'élaboration du projet, nombre des citoyens réellement associés dans la démarche du projet,
- ➔ l'effort fait pour engager les publics (en particulier ceux qui en sont les plus éloignés) vers l'exercice de la citoyenneté,
- ➔ le respect des valeurs républicaines,
- ➔ la possibilité de reproduire le projet sur d'autres territoires ou par d'autres associations,
- ➔ la pérennité du projet.

Critères d'éligibilité

Les dossiers soutenus devront remplir les critères suivants :

- ➔ siège social de la structure à Annonay et/ou action prioritairement à destination d'annonéens,
- ➔ action à destination d'un public 6-18 ans ,
- ➔ Les dépenses éligibles devront majoritairement concernées des dépenses d'activités et non de personnel,
- ➔ Les projets doivent être mis en œuvre sur la période avril-décembre 2013.

Calendrier

-	Retour des dossiers complets	Vendredi 29 mars 2013
-	Examen technique des dossiers	du 2er au 5 avril 2013
-	Examen politique des dossiers	du 8 au 12 avril 2013
-	Réponse associations	du 15 au 19 avril 2013
-	Versement acompte	Juin 2013

Documents

- ➔ Dossier COMPLET présentant l'action, le budget prévisionnel de l'action, les pièces justificatives nécessaires.

- ➔ A l'issue de l'action, un bilan devra être fourni (si l'action a été financée en 2012, le bilan doit être transmis au maximum au moment du dépôt de la nouvelle action ; sinon dans un délai de 3 mois).

Modalités de versement de l'aide

Versement d'un acompte de 70 % et d'un solde de 30 % après réalisation de l'action.

SPORTS

30.2013/ **SPORTS - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET CLUBS SPORTIFS SUIVANTS : BCNA, CNA, CSA, FCA ET HBCA - EXERCICE 2013**

Monsieur Lylian QUOINON, 6ème Adjoint, rappelle au Conseil Municipal que lors de la séance du 23 novembre 2009, celui-ci a approuvé la mise en place d'une Charte Sportive Communale dont les principes ont abouti à l'instauration d'un nouveau mode de répartition des subventions municipales aux associations et clubs sportifs.

Les critères ainsi que l'étude et le calcul de répartition par l'OMS ont été adoptés le 21 décembre 2009.

Les associations et clubs sportifs ayant signé la Charte Sportive Communale et qui en respectent les fondements perçoivent une enveloppe unique laquelle est versée après le vote du budget de l'année en cours.

La répartition effectuée par l'Office Municipal des Sports sera soumise à l'approbation du Conseil Municipal lors du vote du budget.

Pour des raisons de trésorerie, le BCNA (Basket Club Nord-Ardèche), le CNA (Cercle des Nageurs d'Annonay), le CSA (Club Sportif Annonéen), le FCA (Football Club Annonay) et le HBCA (Handball Club Annonay) sollicitent une avance sur subvention.

Cette avance, s'élevant à 25 % de la subvention versée en 2012, sera attribuée à chacun de ces clubs.

Celle-ci sera déduite du montant total de l'enveloppe allouée lors du vote du budget 2013 et elle sera répartie comme suit :

Basket Club Nord-Ardèche	(BCNA)	**7 764,63 €**
Cercle des Nageurs d'Annonay	(CNA)	**2 416,77 €**
Club Sportif Annonéen	(CSA)	**9 133,54 €**
Football Club Annonay	(FCA)	**6 021,90 €**
Handball Club Annonay	(HBCA)	**2 272.87 €**

Monsieur François SIBILLE

Pourriez-vous nous indiquer l'impact de la charte sur le nouveau montant de subvention pour chacun de ces clubs ?

Monsieur Lylian QUOINON

Intervention hors micro.

Monsieur Olivier DUSSOPT

La réponse ayant été apportée hors micro, Lylian précise que dès que l'OMS communiquera ces données, elles seront portées à votre connaissance.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis favorable de la Commission des Sports du 16 janvier 2013,

VU l'avis de la Commission Finances, Personnel et Administration Générale du 28 janvier 2013,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE l'avance sur subvention attribuée aux clubs telle que mentionnée ci-dessus.

DECIDE le versement au titre de l'exercice budgétaire 2013 de ladite avance sur subvention.

PRECISE que la dépense est inscrite au budget communal.

CULTURE

31,2013/ **CULTURE - CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ENTRE LA COMMUNE D'ANNONAY, LA MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE D'ANNNONAY (MJC) ET LES MJC EN RHÔNE-ALPES - ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION 2013**

Monsieur Christophe FRANÇOIS, Conseiller Municipal Délégué, indique au Conseil Municipal que l'éducation populaire est au cœur du pacte républicain. Les MJC s'inscrivent pleinement dans le champ de l'éducation populaire en permettant à tous d'accéder à l'éducation et à la culture, en contribuant à la création et au maintien des liens sociaux.

Elles participent également au développement local en animant des lieux d'expérimentation et d'innovation sociale.

La commune d'Annonay et la MJC, en lien avec la Fédération « LES MJC EN RHÔNE-ALPES », ont conjugué depuis plusieurs années leurs efforts pour œuvrer dans le domaine de l'éducation populaire afin de permettre et favoriser une réelle participation de tous les citoyens, et en particulier des jeunes, à la vie de la cité.

La convention proposée au Conseil Municipal a donc pour but de poursuivre cette collaboration tout en gardant, dans le cadre de la politique culturelle globale de la Ville d'Annonay, une démarche de consultation réciproque.

Cette convention fixe pour une durée de trois années, soit de 2013 à 2015, les engagements de chacune des parties, sous réserve de sa reconduction tacite.

Sous réserve du vote du Budget Primitif, le montant de la subvention versée par la commune d'Annonay pour 2013 est fixé à 247 850 €.

Monsieur Daniel MISERY

Monsieur le Maire,

Au risque de passer une nouvelle fois pour un irréductible défenseur du village gaulois, je regrette que cette convention soit soumise à notre assemblée.

Néanmoins, je la voterai compte-tenu du travail accompli par la Maison des Jeunes notamment sur le plan social mais une fois encore, je souhaite que la Communauté de Communes élargisse ses compétences à la jeunesse et pour justifier ce transfert, un chiffre, celui de la répartition des adhérents de la Maison des Jeunes : 40 % seulement résident à Annonay, par contre, notre ville assume seule cette dépense de fonctionnement de plus de 240 000 €.

Il est tout de même paradoxal que la Communauté de Communes se préoccupe des personnes âgées (*je devrais m'en réjouir*) et ignore sa jeunesse.

Monsieur Olivier DUSSOPT

Monsieur MISERY, Antoinette SCHERER et moi-même, partageons entièrement votre avis. Lors de la mise en place de la Commission de transfert et d'évaluation des charges en début de mandat, nous avions proposé qu'au même titre que la bibliothèque, les charges de fonctionnement de la MJC soient intégrées dans le nouveau pacte communautaire.

A cette époque, la Communauté de Communes n'avait pas la compétence « Jeunesse » et n'avait pas souhaité la prendre, mais je partage et votre sentiment et votre analyse sur la répartition de la population qui fréquente la MJC et les chiffres que vous avez cités pour la jeunesse sont valables pour les adultes.

En effet, puisque l'on parle de la Maison de la Jeunesse et de la Culture, il faut savoir que largement plus de la moitié des adhérents ne sont pas des jeunes mais des adultes venus aussi de tout le bassin.

Je pense qu'à l'occasion du prochain renouvellement municipal et donc, du renouvellement communautaire, c'est un sujet que nous devrons mettre sur la table pour faire en sorte que les choses soient équilibrées et justes en termes de répartition de la charge de cet équipement qui, à mon sens, à la même nature, le même statut et la même destination que le théâtre ou la bibliothèque communautaires.

Monsieur François SIBILLE

Je souhaiterais intervenir sur trois points concernant cette délibération.

1er point

Tout d'abord concernant les objectifs de l'association, il serait peut-être bon d'être un peu plus concret et précis, car certains paraissent un peu nébuleux, je cite par exemple :

« *Contribuer au développement local en créant les conditions d'une implication forte des acteurs et structures du territoire* «

On a envie de dire « mais encore ?? »

2° point

A l'article 3 « Subventions » de la convention, il est question d'un montant de 63 278 € pour 2013. Doit-il être rajouté aux 247 850 €, ou est il englobé dans ce montant ?

Enfin, 3ème point de mon intervention mais il y a déjà été répondu puisque je partage également l'avis de mon collègue Daniel MISERY, effectivement nous regrettons infiniment que la MJC ne soit pas gérée au niveau de l'intercommunalité et souhaitons ardemment que cette problématique soit évoquée le plus tôt possible.

Monsieur Olivier DUSSOPT

Je vous chargerai de convaincre un certain nombre d'élus que vous connaissez mieux que moi et si nous y travaillons ensemble, nous devrions y arriver.

Monsieur Christophe FRANÇOIS

Sur le montant que vous indiquez et qui est en fait reversé à la Fédération Rhône-Alpes puisque c'est elle qui finance le poste de la Directrice, celui-ci est compris dans le total de la subvention.

S'agissant des missions, des objectifs, effectivement cela peut paraître un peu nébuleux dans la rédaction de la convention mais il y a des formules, en même temps, je pense que les actions menées par la MJC sont à la fois très concrètes et chacun peut mesurer sur la ville et en particulier les jeunes, le travail de fonds au quotidien réalisé par la MJC.

Il est vrai que lorsque nous sommes arrivés en 2008, je pense qu'il y avait un déséquilibre entre Maison des Jeunes et de la Culture, beaucoup de choses s'organisaient sur la culture et j'avais alors demandé que les objectifs soient un peu réorientés vers la jeunesse, que la MJC prenne plus en compte la jeunesse, je crois que cela a été fait.

Chaque année une commission évalue les objectifs, je crois que tout le monde peut s'entendre sur le fait que ceux-ci soient atteints.

Enfin, je partage évidemment le fait qu'il faille rediscuter dans une prochaine mandature du transfert de la MJC à la Communauté de Communes.

Je souhaiterais simplement rajouter, car nous avons pris l'habitude de travailler ensemble avec les 16 communes, que les craintes qui pouvaient exister au moment du débat sur le transfert de charges me semble-t-il, ont disparu et que le débat sera plus simple pour le prochain mandat.

Monsieur Denis LACOMBE

Je pensais que Monsieur SIBILLE allait évoquer un autre point pour lequel j'aurais entièrement adhéré, qu'il allait adresser des félicitations à la MJC après le succès du 30ème anniversaire du Festival International du 1er Film d'Annonay, je le ferai donc à sa place.

Il faut quand même le signaler, nous étions hier, Monsieur le Maire à la clôture, il faut quand même en dire deux mots, reconnaître ce succès grandissant de la MJC.

Monsieur SIBILLE partage propos de Monsieur LACOMBE.

Monsieur Denis LACOMBE

Il convient également de souligner la qualité et le choix des films, des projections vraiment formidables mais aussi, les échanges fructueux avec le public, les acteurs, les comédiens qui viennent des quatre coins d'Europe quand ce n'est pas d'Asie, d'Afrique ou d'Amérique Latine.

Je voudrais également signaler la grande journée du Collège au Ciné laquelle a empli le théâtre de collégiens qui assistent cette journée là, à la projection de films inédits suivis de débats, d'échanges fructueux, une éducation à l'image qu'il faut encourager tout comme les nombreux bénévoles qui contribuent à la réussite de ces manifestations culturelles.

Monsieur Eric PLAGNAT

Intervention hors micro.

Monsieur Olivier DUSSOPT

Cela n'entre pas dans le cadre de cette convention, nous attendons les chiffres définitifs mais nous devrions avoir des chiffres supérieurs à l'an dernier, près de 18 500 spectateurs.

Monsieur Michel SEVENIER

J'ai entendu M. MISERY, ce n'est pas la première fois que nous en discutons, je suis assez d'accord mais je pense qu'il est utile de préciser que même si pour l'instant la politique de la jeunesse est pilotée depuis la mairie d'Annonay, elle s'exerce largement sur tout le territoire et nous avons d'excellents contacts avec tous les partenaires qu'ils soient de Davézieux ou d'ailleurs pour mettre en place cette politique qui effectivement concerne l'ensemble des jeunes qui vivent aujourd'hui sur le territoire et non plus sur une commune.

Ensuite, par rapport aux associations, je peux témoigner de la vitalité de la MJC par rapport à la mise en œuvre de la politique jeunesse. Elle est un partenaire essentiel et, comme beaucoup d'autres associations que vous n'avez pas citées mais vous l'avez pensé tellement fort que nous avons un peu compris de qui vous vouliez parler tout à l'heure,.

Ces associations ont besoin d'être fortes, présentes sur le territoire car sans elles, je ne crois pas que l'on puisse mener une politique jeunesse de qualité et c'est bien leur expertise, leurs compétences et leur présence sur le terrain qui fait que notre politique a du sens et je crois que cela mérite d'être encouragé et du coup accompagné.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le projet de convention ci-annexé,

VU l'avis de la Commission Culture, Vie Associative et Vie des Quartiers du 21 janvier 2013,

VU l'avis de la Commission Finances, Personnel et Administration Générale du 28 janvier 2013,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs entre la commune d'Annonay, la Maison des jeunes et de la Culture d'Annonay et « LES MJC EN RHÔNE-ALPES ».

APPROUVE pour l'exercice 2013 et sous réserve du vote du Budget Primitif, l'attribution d'une subvention de 247 850 euros à la Maison des jeunes et de la Culture d'Annonay et ce, conformément aux termes de la présente convention d'objectifs.

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint en charge du dossier, à **SIGNER** la convention annexée à la présente délibération.

POLITIQUE FONCIERE TERRITORIALE

32,2013/ **POLITIQUE FONCIERE TERRITORIALE - COLLÈGE DE LA LOMBARDIÈRE - RÉGULARISATION FONCIÈRE - TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ ENTRE LA VILLE D'ANNONAY ET LE CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ARDÈCHE**

Monsieur François CHAUVIN, 8ème Adjoint, rappelle au Conseil Municipal que, historiquement, le terrain d'assiette du Collège de la Lombardière a été acquis par le Syndicat Intercommunal de Construction et de Gestion des Collèges du secteur scolaire du 1er cycle d'ANNONAY (SICOGECA) en 1981, dont la dissolution a été prononcée par arrêté préfectoral n° 91-88 du 13 août 1991.

Par délibération du Conseil Municipal du 27 juin 2011 et suivant acte du 20 mars 2012, a été validé le transfert de propriété de la Ville au Conseil Général de l'Ardèche des parcelles cadastrées BD n° 74 et BD n° 93 d'une superficie respective de 7 973 m² et 3 635 m².

La parcelle cadastrée BD n° 71, d'une superficie de 5 330 m² a été omise lors de l'adoption de la délibération susvisée, il convient de ce fait, sous les mêmes conditions, de régulariser le transfert de cette parcelle de la Ville au Conseil Général de l'Ardèche.

Il est donc proposé de régulariser ce transfert de propriété et d'autoriser la signature des actes à intervenir.

Madame GONI demande des compléments d'informations sur le tènement concerné.

Les précisions lui sont apportées par Monsieur CHAUVIN.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux Libertés et Responsabilités Locales et conformément à l'article L.213.3 alinéa 2 du Code de l'Education,

VU l'avis de la Commission Education, Affaires Scolaires et Jeunesse du 22 janvier 2013,

VU l'avis de la Commission Cadre de Vie, Développement Durable & Emploi et Développement Local du 23 janvier 2013,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le transfert de propriété de la parcelle cadastrée BD n° 71 (5 330 m²) au profit du Conseil Général de l'Ardèche.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou à défaut un de ses Adjoints, à **SIGNER** tous documents afférents à ce transfert de propriété.

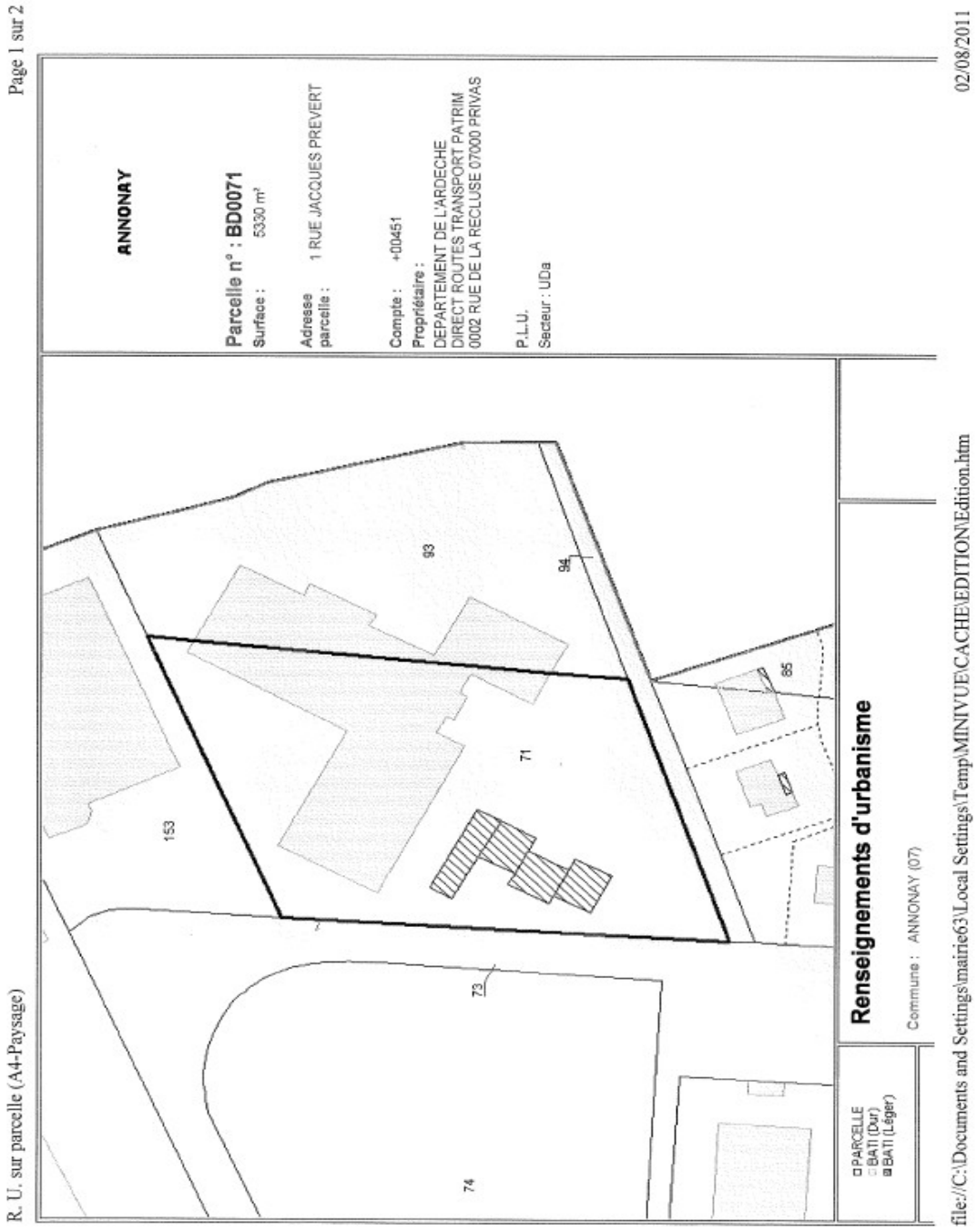

33.2013/ **POLITIQUE FONCIERE TERRITORIALE - RÉGULARISATION FONCIÈRE - OPÉRATION DE RÉNOVATION URBAINE LOGIREL - RÉTROCESSION DE PARCELLES PAR LA SA D'HLM FOYER VELLAVE À LA COMMUNE (1ÈRE PARTIE)**

Monsieur François CHAUVIN, 8ème Adjoint, rappelle au Conseil Municipal qu'à compter de la fin des années 1960, la société LOGIREL (SA HLM - Logement et Gestion Immobilière pour la Région Lyonnaise) a construit divers immeubles dans les quartiers de Cance et Deûme (avenue de l'Europe) ceci, dans le cadre d'une grande opération de rénovation urbaine.

Suite à ces constructions, un certain nombre de terrains, au caractère de parcs, parkings ou passages à usage public devaient être rétrocédés à la commune.

En 1991, alors que l'opération de rénovation urbaine venait de s'achever, une délibération a été prise pour la rétrocession de l'ensemble des parcelles concernées. Cependant, au vu de l'imprécision des données, l'acte proposé par Maître de l'HERMUZIERE ne fut pas signé.

Le Cabinet JULIEN avait alors été missionné pour établir des documents d'arpentage précis sur chacun des espaces concernés par la rétrocession. Devant l'ampleur de la tâche, il avait été décidé de débuter cette régularisation sur une dizaine d'immeubles situés quartiers Cance et Deûme. Le travail a été rendu sur cet échantillon mais la suite n'a jamais été commandée.

La commune entretient des espaces dont elle n'est pas propriétaire mais qui présentent toutes les caractéristiques de lieux publics. Les SA d'HLM et les copropriétaires des résidences concernées considèrent que la commune est responsable de ces terrains et parkings et qu'elle doit donc les entretenir.

La situation est d'autant plus compliquée que sous certains de ces parkings à usage actuellement « public » se trouvent des garages souterrains privés avec des problèmes d'étanchéité qui apparaissent aujourd'hui.

Le dossier a été rouvert le 04 décembre 2009 par une réunion entre les élus de la commune, SA d'HLM ALLIADE et ADIS, les représentants des syndics des copropriétés concernées (GOUDARD PATOT, Copropriété des Cordeliers) et le cabinet JULIEN afin de proposer la rétrocession foncière à la commune des parcelles qui ont un usage public et dont elle assure déjà l'entretien ; de préciser les responsabilités juridiques et financières par la proposition d'actes de divisions en volume pour les espaces à usage public sur dalle situés au-dessus de parkings souterrains en copropriété.

Ce travail a donc été commandé par la commune au Cabinet JULIEN en 2010 avec la production des plans de division en avril 2012.

Entre temps, une délibération a été prise le 21 février 2011 afin d'acter le principe d'une rétrocession de ces espaces à la commune.

A ce jour, le travail sur les usages et les responsabilités se poursuit, mais il est d'ores et déjà possible d'engager une 1ère tranche d'acquisition par la commune auprès de la SA FOYER VELLAVE, repreneur du patrimoine d'ALLIADE HABITAT en 2011, à savoir (et conformément au plan joint) :

Les parcelles suivantes situées sur le quartier de Deûme (et correspondant notamment aux rues et trottoirs avenue de l'Europe, rues Sadi Carnot et rue de Faya) **:**

- ➔ AL 200 – Prématré (163 m²)
- ➔ AL 201 – Prématré (845 m²)
- ➔ AL 255 – 35 Avenue de l'Europe (1 555 m²)
- ➔ AN 380 – Avenue de l'Europe (16 m²)
- ➔ AN 386 – Rue de Deûme (12 m²)
- ➔ AN 437 – Rue de la Valette (210 m²)
- ➔ AN 438 – 13 Rue de la Valette (97 m²)
- ➔ AN 511 – 10 Rue de la Valette (29 m²)
- ➔ AN 512 – 10 Rue de la Valette (148 m²)
- ➔ AN 513 – Rue de la Valette (23 m²)
- ➔ AN 514 – Rue de la Valette (97 m²)
- ➔ AX 725 – 41 Rue Gaston Duclos (304 m²)
- ➔ AX 1093 – 20 Avenue de l'Europe (31 m²)

➔ AX 1096 – Rue Sadi Carnot (937 m²)
➔ AX 1097 – Avenue de l'Europe (54 m²)
➔ AX 1098 – Avenue de l'Europe (37 m²)
➔ AX 1101 – Rue Sadi Carnot (1 645 m²)
➔ AX 1102 – Rue Sadi Carnot (4 m²)
➔ AX 1103 – Rue Sadi Carnot (719 m²)

Les parcelles suivantes situées sur le quartier de Cance (et correspondant à l'espace public angle Boissy d'Anglas/Duchier et cheminements au nord de l'Eglise de Cance) **:**

➔ A0 47 – 5 Rue Boissy d'Anglas (181 m²)
➔ AO 48 – 3 Rue Boissy d'Anglas (122 m²)
➔ AO 281 – 2 Rue Fernand Duchier (155 m²)
➔ AO 282 – 2 Rue Fernand Duchier (328 m²)

Le travail se poursuit sur les autres parcelles prévues dans la rétrocession (placettes, parkings aériens et cheminements internes) de ces deux quartiers, parcelles appartenant encore aux copropriétés et aux SA D'HLM FOYER VELLAVE et ADIS. Sur ces tènements, il est proposé d'en préciser les usages, les destinations et les responsabilités afin d'être certain des espaces que la commune récupérera dans son domaine public et dont elle aura à charge, la requalification et l'entretien.

A la suite de quoi il sera procédé au classement de l'ensemble de ces espaces rétrocédés à la commune dans le domaine public communal.

Par conséquent et conformément au plan et aux documents d'arpentage annexés à la présente délibération, Monsieur François CHAUVIN

Tout simplement pour vous dire que cela date de 1960, les différents intervenants sont la LOGIREL, le FOYER VELLAVE, la SA HLM ADIS ...

Monsieur Eric PLAGNAT

Intervention hors micro.

Monsieur François CHAUVIN

Ce dossier a donc été rouvert le 04 décembre 2009 par une réunion entre les élus de la commune, la SA d'HLM ALLIADE et ADIS, les représentants des syndics des copropriétés concernées (GOUDARD PATOT, Copropriété des Cordeliers) et le cabinet JULIEN afin de procéder à cette régularisation foncière.

Les parcelles concernées se situent principalement sur le quartier de Deûme et correspondent aux trottoirs et rues situés entre l'avenue de l'Europe et les rues Sadi Carnot et de Faya, nous avons donc une quinzaine de petites parcelles et 4 sur le quartier de Cance, elles correspondent à l'espace public angle Boissy d'Anglas/Duchier et cheminements au nord de l'Eglise de Cance, ces parcelles vont entrer dans le patrimoine de la commune.

Ceci est donc un premier jet, le travail se poursuit sur d'autres parcelles.

Monsieur Olivier DUSSOPT

Sourires à part, je tiens à souligner le gros travail que fournit François CHAUVIN et les services qui travaillent avec lui.

Il a évoqué le fait qu'il y aurait une autre délibération, en cours de préparation notamment avec un certain nombre de copropriétés, avec lesquelles le circuit de décision est forcément plus long puisqu'il nous faut passer par les Comités Syndicaux de chacune d'entre elles, ce qui est long, compliqué, d'autant plus que nous travaillons sur des volumes et notamment sur des parkings sous-terrains ; cela est vraiment un gros travail qui avance doucement.

Monsieur Eric PLAGNAT

Nous sommes un peu surpris de cette nouvelle délibération notamment sur la partie espaces du centre-ville car nous avions déjà voté, peut-être sur ces mêmes parcelles, une délibération du même type en février 2011 et à l'époque, il nous avait été expliqué qu'à l'issue d'un « travail admirable » et avec beaucoup de modestie comme ce soir, tout était enfin remis en ordre.

Au vu de cette nouvelle délibération, il semble que manifestement ce n'est pas totalement le cas et que certaines choses ont été un peu plus compliquées que prévu mais si vous voulez un peu d'autosatisfaction Monsieur CHAUVIN, il n'y a pas de mal à se faire du bien...

Monsieur François CHAUVIN

Monsieur PLAGNAT, je vais vous faire un compliment, je vous l'ai déjà dit en commission mais ainsi tout le monde l'entendra, je vous ai dit que depuis le temps que vous faisiez des remarques, cela avait bien souvent ni queue ni tête et que pour une fois, vous avez fait une remarque intelligente et nous allons en tenir compte, ce que nous avons fait.

Pour parler sérieusement sur ce dossier, nos services se sont rendus compte que dans les premières parcelles que FOYER VELLAVE voulait nous céder, se trouvaient beaucoup d'entrées de parkings et d'immeubles, que nous ne pouvions pas prendre et d'autres parcelles qui ne nous intéressaient pas du tout, nous avons donc refait tout le travail, rectifié les éléments, réalisé un travail vraiment très sérieux, mais cela ne date que depuis 50 ou 60 ans alors vous voyez.

Monsieur Eric PLAGNAT

Intervention hors micro.

Monsieur Olivier DUSSOPT

Comme quoi, l'amélioration est toujours possible.

Monsieur François CHAUVIN

Cela n'arrive pas souvent mais de temps en temps, on vous écoute.

Monsieur Olivier DUSSOPT

La perfection n'étant pas de ce monde, elle est toujours poursuivie Monsieur PLAGNAT. Est-ce que Madame GONI veut à nouveau féliciter Monsieur CHAUVIN ?

Madame Brigitte GONI

Je sais que Roland BOMBRUN s'était cassé les dents sur ce dossier.

Monsieur François CHAUVIN

Je suis plus fort que Roland BOMBRUN.

Monsieur Eric PLAGNAT

En toute modestie.

Monsieur François SIBILLE

Relativement à cette délibération et sachant qu'un grand nombre de ces parcelles sont en fait occupées par des parkings payants, on l'avait d'ailleurs un peu évoqué, avez-vous eu des échos sur le fait que des gens pourraient contester la validité des amendes qu'ils ont pu prendre sur un parking qui n'était finalement pas public ?

Monsieur Olivier DUSSOPT

C'est bien pour cela que nous régularisons figurez-vous. Ne donnez pas de mauvaises idées. Mais il est vrai que cette situation durait depuis des décennies et il faut rappeler que lors de la délibération précédente, nous avons intégré dans le domaine public, de manière formelle, la rue de Faya pas seulement les parkings, mais la rue entière, c'est dire les problèmes de partage rencontrés surtout que cela n'avait pas été suivi d'actes notariés.

Monsieur François SIBILLE

Je voudrais quand même rappeler à François CHAUVIN, il ne s'en rappelle peut-être pas mais pendant la campagne des municipales Madame GONI avait pris une prime justement en haut de la rue Fernand Duchier.

Monsieur Olivier DUSSOPT

Et nous la remercions de ne pas avoir intenté un recours contre la ville et je vous en félicite Madame GONI.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis de la Commission Cadre de Vie, Développement Durable & Emploi et Développement Local du 23 janvier 2013,

VU l'avis de la Commission Finances, Personnel et Administration Générale du 28 janvier 2013,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE la rétrocession par la SA d'HLM FOYER VELLAVE à la commune et à titre gratuit, des parcelles listées ci-dessus.

DECIDE d'intégrer les parcelles dans le patrimoine communal.

DECIDE D'IMPUTER les dépenses notamment les frais de géomètre et notariés sur le budget principal de la commune.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou à défaut l'un de ses Adjoints, à signer toutes pièces s'y rapportant.

34,2013/ **POLITIQUE FONCIERE TERRITORIALE - COMPLEMENT DE CESSION À MADAME VALÉRIE LEFEVRE-SEGUIN DE LA PARCELLE CADASTRÉE AB 397 SISE VARAGNES-ANNONAY**

Monsieur Jean-Pierre VALETTE, 2ème Adjoint, rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 19 mars 2012, par laquelle la Ville d'ANNONAY s'engageait à vendre plusieurs parcelles de terrain sises au lieu-dit « Varagnes le Haut » à ANNONAY.

Au document d'arpentage établi le 05 novembre 2012, il s'avère que la parcelle cadastrée AB 397 fait partie de cette vente mais a été omise lors de l'adoption de la délibération susvisée.

Madame Valérie LEFEVRE-SEGUIN (et/ou tout groupement d'acquéreurs qu'elle se substituerait) souhaite acquérir partiellement cette parcelle appartenant à la commune d'ANNONAY, pour une superficie de 761 m², le document d'arpentage faisant foi.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'Annonay d'accepter la vente partielle de la parcelle cadastrée AB 397.

Monsieur Jean-Pierre VALETTE

Il s'agit d'une régularisation, nous avions vendu plusieurs parcelles sur la zone de Varagnes, une avait été oubliée, elle fait 761 m² pour la somme de 2283 € compte-tenu qu'il s'agit de terrain non constructible.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis de la Commission Cadre de Vie, Développement Durable & Emploi et Développement Local du 23 janvier 2013,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE la vente à Madame LEFEVRE-SEGUIN ou de tout acquéreur qui s'y substituerait, pour un montant de 2 283,00 €, d'une partie de la parcelle cadastrée AB 397 (p) d'une superficie de 761 m² et ce, conformément au document d'arpentage établi le 05 novembre 2012 et à l'avis du service des Domaines du 06 janvier 2012 lesquels sont annexés à la présente délibération.

DECIDE d'affecter la recette de 2 283 euros sur le budget principal de la commune.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou a défaut l'un de ses Adjoints, à signer toutes pièces s'y rapportant.

35,2013/ **POLITIQUE FONCIÈRE TERRITORIALE - CESSION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN SISE QUARTIER DE VAURE À LA SCI DU RUISSEAU**

Monsieur François CHAUVIN, 8ème Adjoint, rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 24 septembre 2012, la commune d'ANNONAY a approuvé la vente à la SCI DU RUISSEAU représentée par son gérant Monsieur Robert VALLA, d'une parcelle de terrain, sise Quartier de Vaure, d'une superficie d'environ 2 700 m², à prendre sur la parcelle cadastrée AC 1143 et située en zone Udb au POS.

L'emprise à céder ayant été modifiée (environ 2 300 m²) du fait d'un accès possible à la dite parcelle par la propriété mitoyenne de M. VALLA, cela justifie l'établissement d'un nouveau document d'arpentage, afin de déterminer précisément la surface à céder par la commune.

De plus, il s'est avéré qu'à l'étude du projet d'aménagement qui a généré la délibération du 24 septembre 2012, celle-ci omettait la prise en considération de certains aspects portant notamment sur la sécurisation du parking et la voie d'accès à la piscine de VAURE, dont le périmètre et le terrain sont mitoyens de la parcelle objet de la cession.

Il est convenu que les frais de géomètre seront à la charge de l'acquéreur.

Monsieur François SIBILLE

Par la voix d'Eric PLAGNAT, nous vous avions fait part de nos doutes quand aux éventuels problèmes d'accès et de sécurité à cette parcelle.

Monsieur VALETTE nous avait répondu qu'il n'y avait aucun problème de sécurité et que tout avait été étudié.

Malheureusement, cette délibération prouve qu'il n'en est rien, et nous prenons acte de cette modification, mais il est vrai que cela fait beaucoup d'amateurisme sur toutes les délibérations que l'on vient de passer en revue.

il faudrait donc à l'avenir, faire preuve d'un peu plus d'application et surtout de grâce, n'allez pas dire que c'est de la faute de l'opposition si ce dossier a été mal ficelé.

Monsieur Olivier DUSSOPT

Pour celui-ci non.

Monsieur Jean-Pierre VALETTE

Il ne me semble pas avoir évoqué ce dossier en ces termes précisément, je pensais qu'il n'y avait pas de problème au niveau sécurité, somme toute nous y avons bien réfléchi, avons tenu compte de votre remarque, vous devriez en être très contents, mais vous voyez que par rapport à vous, nous ne sommes pas très sectaires.

Monsieur Olivier DUSSOPT

Je vous propose même Monsieur SIBILLE, de féliciter Monsieur VALETTE, si vous en êtes d'accord.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis de l'agence France Domaines,

VU l'avis de la Commission Finances, Personnel et Administration Générale du 28 janvier 2013,

Après en avoir délibéré,

Par 27 voix votant pour :

M. Olivier DUSSOPT - Mme Antoinette SCHERER - M. Jean-Pierre VALETTE - M. Simon PLENET - Mme Eliane COSTE *(Par pouvoir à Mme SIEGEL)* - Mme Aïda BOYER - M. Lylian QUOINON - Mme Valérie LEGENDARME - M. François CHAUVIN - M. Guy CAVENEGET *(Par pouvoir à M. VALETTE)* - M. Christophe FRANÇOIS - Mme Danielle MAGAND - M. Patrice FRAPPAT - M. Denis LACOMBE - Mme Edith MANTELIN - M. Thierry CHAPIGNAC - Mme Muriel BONIJOLY - Mme Julia FOLTRAN - M. Patrick LARGERON - Mme Francine SIEGEL - M. Jean Claude TOURNAYRE *(Par pouvoir à M. DUSSOPT)* - Mme Marie-Claire MICHEL - M. Michel SEVENIER - Mme Emeline BOURIC Mme Laetitia GAUBERTIER - M. Frédéric FRAYSSE - M. Daniel MISERY.

Par 04 voix s'abstenant :

M. Eric PLAGNAT - Mme Bernadette CHANAL *(Par pouvoir à Mme GONI)* - M. François SIBILLE - Mme Brigitte GONI.

ANNULE la délibération du 24 septembre 2012 et la remplacer par la présente.

APPROUVE la vente d'une emprise de terrain de 2 300 m² environ à prendre sur la parcelle sise quartier de Vaure, référencée AC n° 1143 au profit de la SCI DU RUISSEAU représentée par son gérant Monsieur Robert VALLA, pour un montant global de 60 000 euros.

DECIDE D'AFFECTER la recette de 60 000 euros sur le budget principal de la commune.

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint en charge de ce dossier à signer toutes pièces se rapportant à la présente cession.

CHARGE Monsieur le Maire ou l'Adjoint en charge de ce dossier d'effectuer toutes démarches pour l'exécution de la présente délibération.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES FINANCES PUBLIQUES DE L'ARDECHE

PÔLE GESTION PUBLIQUE – FRANCE DOMAINE

11, avenue du Vanel – BP 714
07007 PRIVAS CEDEX

TÉLÉPHONE : 04 75 65 55 55
TÉLÉCOPIE : 04 75 64 78 36
MEL : ddfip07@dgfip.finances.gouv.fr

7307

AVIS DU DOMAINE

(Valeur vénale)
Loi 95-127 du 8 février 1995
Articles L3221-1, 3221-2, 3221-3 et L3222-2 du Code général de la propriété des personnes publiques

N° 2013-010V0062

Enquêteur : MME PAYA

VENTE AMIABLE

- Service consultant : La commune d' ANNONAY

Collectivités territoriales
Établissements publics d'habitations à Loyer Modéré

- Date de la consultation : 5 février 2013

- Description sommaire de l'immeuble compris dans l'opération : Sur le territoire de la commune d'ANNONAY , une parcelle de terrain cadastrée AC 1143 d'une contenance globale de 5ha82a94ca dont la surface cédée est de 2300m² et est située en en zone Udb du POS de la commune.

- Situation locative : Présumé libre d'occupation

DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE ACTUELLE : Avis favorable à 60 000€

- Réalisation d'accords amiables : 60 000 €

Observations particulières : Cet avis annule et remplace celui du 8 juin 2012 n° 2012-010V274

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an ou si elle intervenait après une modification de la réglementation de l'urbanisme.

La présente estimation est donnée sous réserve des éventuels travaux relatifs à la présence d'amiante, de termites et aux risques relatif au saturnisme.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.

En outre, il vous appartient d'en informer le(s) propriétaire(s) concerné(s).

À Privas le 6 février 2013

Pour Le Directeur Départemental des Finances Publiques
Par délégation ,

Josiane PAYA ,

Inspectrice

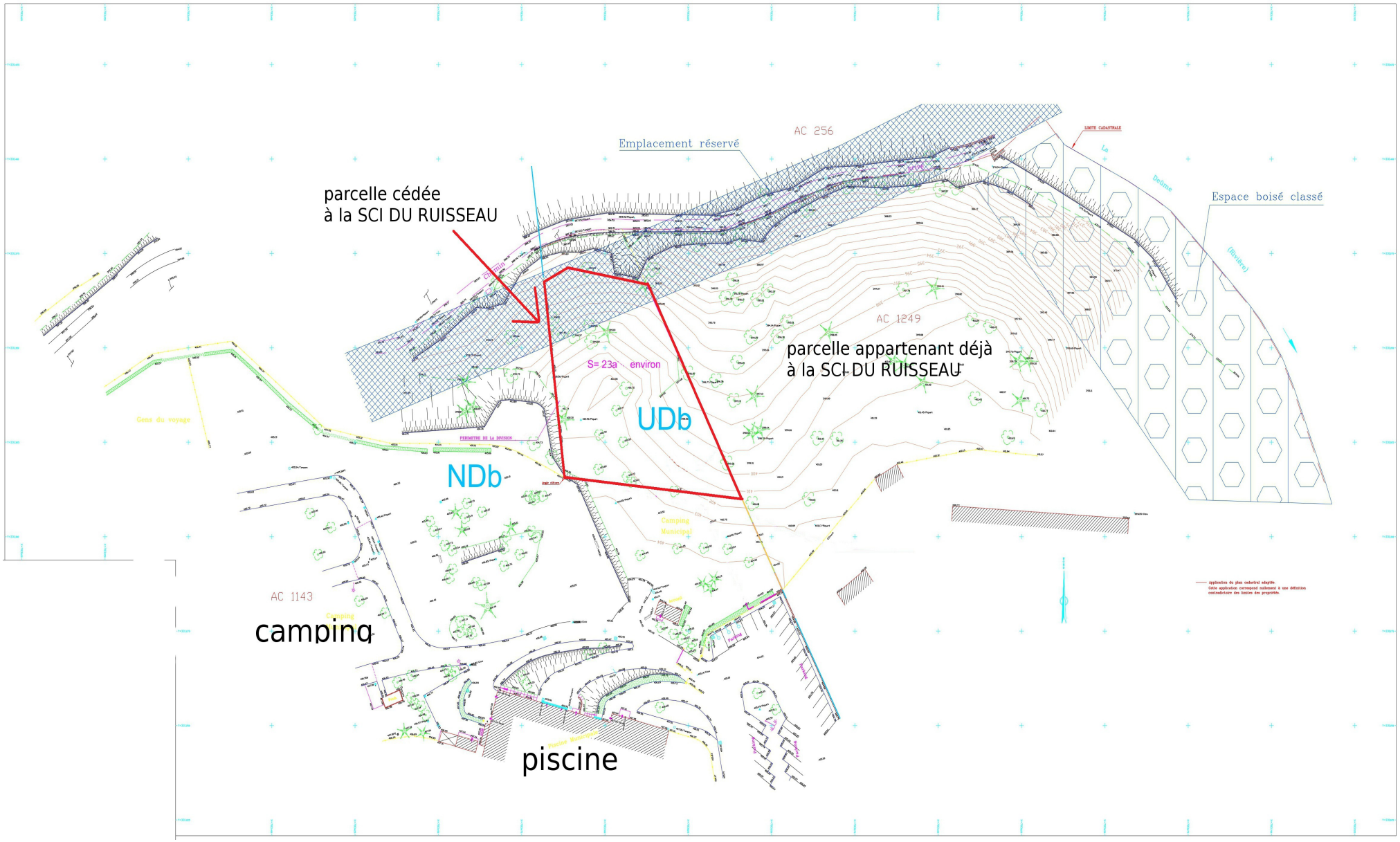
parcelle cédée
à la SCI DU RUISSEAU
Emplacement réservé
AC 256
Espace boisé classé
AC 1249
parcelle appartenant déjà
à la SCI DU RUISSEAU
S= 23a environ
UDb
NDb
Gens du voyage
AC 1143
camping
piscine

DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Monsieur PLENET, propose d'examiner simultanément les deux délibérations suivantes.

Aucune opposition n'étant formulée, Monsieur PLENET prend la parole.

La rénovation du centre ancien, c'est bien un projet mais deux outils, un outil que l'on appelle PNRQAD et un outil que l'on appelle l'OPAH-RU et peut-être, pour rassurer Monsieur PLAGNAT qui souhaite tout et tout de suite, je suis aussi dans cette dynamique mais malheureusement, nous sommes sur des sujets complexes, des dossiers difficiles à monter et c'est bien pour cela que nous avons d'aussi longs délais.

Comme vous le voyez, la convention PNRQAD, je le rappelle, a été signée le 30 janvier 2012, elle est échelonnée sur 7 ans, et 5 ans pour l'OPAH-RU laquelle je crois, a été signée fin 2011 mais l'animateur de cette OPAH n'est en place que depuis l'année 2012.

Les partenaires de cette convention sont donc l'Etat, l'ANRU, l'ANAH, la COCOBA et la VILLE, la ville étant pilote sur le PNRQAD et la COCOBA sur l'OPAH-RU dans le cadre de sa compétence « Habitat ».

Sur ce même projet, nous avons donc deux axes principaux d'interventions dont un volet « Habitat » et un volet « Aménagement », je vous rappelle donc le périmètre ;

Vous avez en rouge le périmètre OPAH, donc là où il y a une dynamique incitative pour aider à la rénovation des logements et le périmètre PNRQAD avec donc, identifiés, les îlots de recyclage foncier, en orange et tout ce qui est aménagement, espaces publics.

En violet et là aussi, pour répondre aux interrogations soulevées dans le cadre du débat d'orientations budgétaires, il y a bien une partie à la fois d'aménagement et de restructuration du parking de la Valette, elle figure d'ailleurs dans la convention PNRQAD, les dossiers sont déjà en cours, pour partie réalisé le rez-de-chaussée mais également une partie des travaux liée au projet Cordeliers puisque le périmètre inclut pour partie l'avenue de l'Europe, la place du 8 mai et une petite partie de la place des Cordeliers.

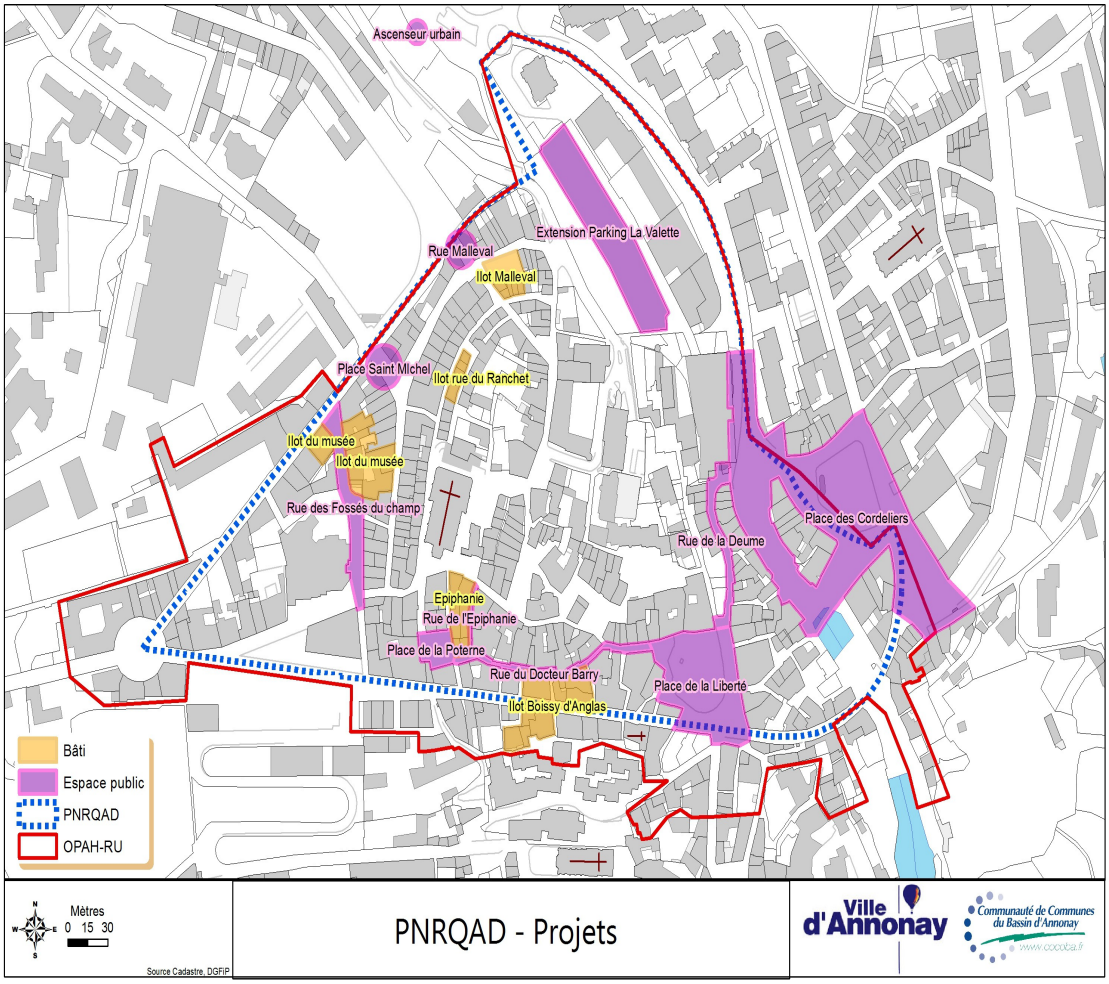

Sur le volet « Habitat »

Les grands objectifs sont précisés dans la convention aussi, dans le cadre de cette OPAH, nous avons un objectif de réhabilitation de 245 logements dont 50 à 60 logements sur ce qu'on appelle les immeubles prioritaires qui seront là plutôt en recyclage foncier, 65 logements de démolitions, cela représente les îlots que nous détaillerons tout à l'heure et une reconstruction de 17 logements.

Voilà donc une carte qui fait un peu l'état de la situation actuelle.

En bleu, nous avons les immeubles dits « prioritaires » qui représentent 195 logements, ces immeubles prioritaires ne sont pas forcément un engagement de la collectivité à agir mais ce qui a été repéré comme les immeubles les plus dégradés sur le secteur.

Nous avons en gris, les immeubles liés aux îlots en recyclage foncier donc îlots PNRQAD, en jaune vous avez les dossiers en cours de constitution concernant des demandes de financement de particuliers et en vert, les travaux en cours qui correspondent donc à 46 logements.

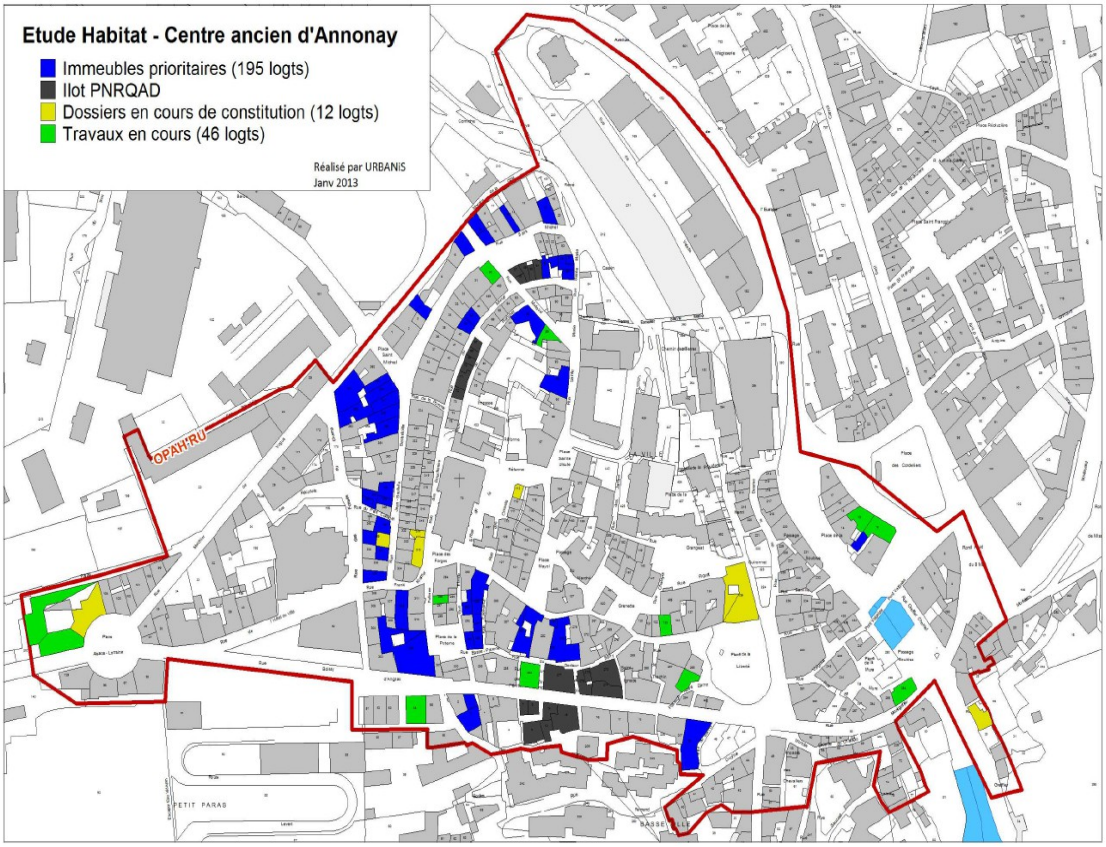

Nous reprenons donc les chiffes et pouvons faire un bilan un an après la mise en place de l'animation OPAH, nous avons donc :

- ➔ **8 dossiers en cours d'instruction qui correspondent à 12 logements,**
- ➔ **15 logements et 3 copropriétés en cours de travaux, ce qui correspond à 46 logements,**
- ➔ **au niveau des montants de travaux, nous sommes à 470 000 € de travaux engagés par des propriétaires privés, sur ces travaux, ils ont bénéficié d'aides financières soit VILLE, COCOBA ou ANAH, de l'ordre de 208 000 €, ce qui correspond à 43 % d'aides en moyenne.**

Nous avons là des photos pour vous montrer des situations que nous pouvons avoir sur le centre ancien mais vous les connaissez certainement.

Par rapport à cette situation, il faut dire que nous avons des points de blocage qui émanent de plusieurs faits :

- ➔ **soit nous avons vraiment des travaux trop lourds et le propriétaire n'a pas la capacité d'investir et de remettre son bâtiment en état,**
- ➔ **soit nous avons des problèmes de gestion d'immeubles,**
- ➔ **soit parce-que l'on peut avoir des copropriétés et pas forcément une entente ou des problèmes d'indivision.**

En effet, lorsqu'on passe une génération, on arrive des fois à des biens avec multipropriétaires et il est parfois très compliqué de trouver une solution pour réaménager l'immeuble ou tout simplement, on peut avoir un désengagement complet du propriétaire avec des immeubles complètement abandonnés, dans ce cadre là, ce que nous proposons c'est le lancement de l'opération de restauration immobilière.

En quelques mots, à quoi consiste une opération de restauration immobilière ?

En fait la collectivité définit les travaux nécessaires pour la remise en état de l'immeuble, il y a un cahier des charges établi par la commune et qui donc, est soumis au propriétaire et là, nous sommes devant deux possibilités :

- ➔ **soit le propriétaire veut effectuer les travaux, il les réalise et dans ce cadre, il bénéficie des aides prévues dans le cadre de la convention ANAH, il a également droit à une défiscalisation dite Malraux,**
- ➔ **soit il ne peut pas ou ne veut pas réaliser ces travaux et là, la commune peut engager une procédure d'expropriation et va être en charge de porter le foncier, toujours avec ce cahier prescriptif de travaux mais ce n'est pas la commune qui va intervenir,elle va chercher un investisseur qui va les réaliser, là aussi elle bénéficiera des aides et de la défiscalisation Malraux.**

Sur les grandes étapes de la mise en place de cette opération de restauration immobilière, il y a une concertation préalable à la mise en place de la procédure, ce que nous validons aujourd'hui par délibération.

Ensuite, nous passons à l'élaboration d'un dossier de DUP avec toute la procédure, enquête publique, prescriptions de travaux par immeuble, un arrêté du Préfet et par la suite, une rencontre avec chaque propriétaire et en fonction de la situation, une aide au montage des dossiers, un accompagnement sur le relogement si le propriétaire est occupant ou locataire.

Comme je le précisais, si le propriétaire ne peut pas ou refuse d'engager les travaux, la ville peut aller jusqu'à la procédure d'expropriation et puis, trouver par la suite, un porteur de projet pour engager ces travaux de rénovation.

Pour préciser vos interrogations sur le terme « d'immeubles prioritaires », nous avons bien confirmé que cette ORI s'effectuera sur 10 ou 15 immeubles, c'est déjà beaucoup et cela va prendre du temps, nous avons d'ailleurs prévu dans le cadre de la convention PNRQAD, 2 opérations de rénovation immobilière, il y aura donc une nouvelle opération, sur la durée de la convention qui je le rappelle court jusqu'à 2019.

En rappel de l'objectif de la délibération, c'est lancer la procédure, cela est réglementaire, il nous faut définir les modes de concertation préalables, donc les modes précisés dans la délibération :

- ➔ **parution d'articles dans la presse locale,**
- ➔ **réalisation d'une plaquette spécifique à l'ORI (disponible pendant les permanences du vendredi matin au local de l'OPAH-RU) : définition juridique, conséquence pour le propriétaire, déroulé de la procédure, contenu du dossier d'enquête publique préalable à la DUP et préalable à l'enquête parcellaire, modalités du relogement,**
- ➔ **accueil et information au local de l'OPAH-RU les vendredis matin et mise à disposition d'un registre.**

S'agissant de l'autre délibération qui concerne la rénovation du centre ancien, à la fois sur le volet habitat et le volet aménagement, 3 îlots ont été identifiés pour faire l'objet d'un recyclage foncier, il s'agit de Boissy d'Anglas, Ranchet et Malleval.

Je vous rappelle que 29 immeubles seront démolis, soit près de 65 logements et la reconstruction pour partie, sur 17 logements rue Boissy d'Anglas, vous pouvez voir les périmètres opérationnels sur la carte. L'objet de la délibération est de définir les périmètres et les principes d'aménagement.

Ces principes d'aménagements sont la reconstruction sur la partie nord de la rue, où se situeraient les 17 logements et la création d'un espace public sur le volet sud avec une ouverture sur la vallée de la Cance avec à la fois espace public de proximité et stationnement.

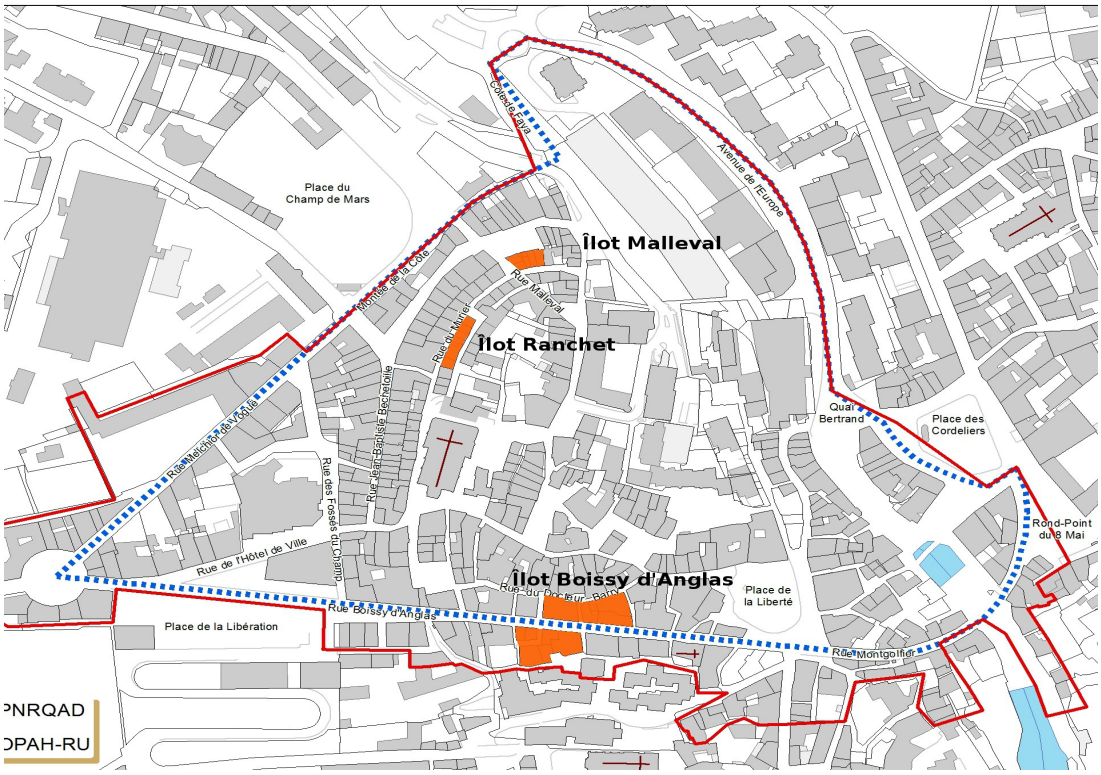

Les esquisses présentées illustrent l'avancée de ce projet, nous avons donc des esquisses qui je le précise, ne sont qu'au stade de faisabilité, ce n'est pas forcément l'image définitive qui sera prise pour cette opération, c'était surtout pour voir l'intégration de ce projet dans la trame urbaine mais surtout pour dimensionner les capacités en termes de logements.

Îlot Boissy d'Anglas

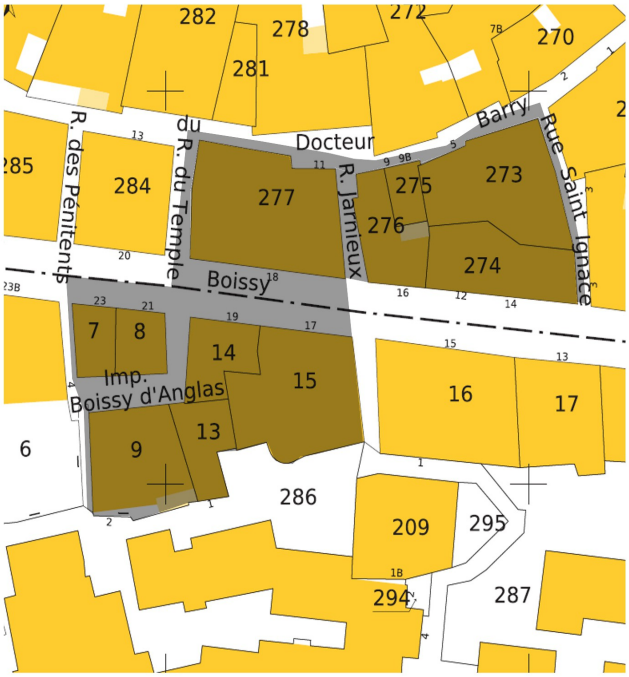

Périmètre de l'îlot et parcelles concernées

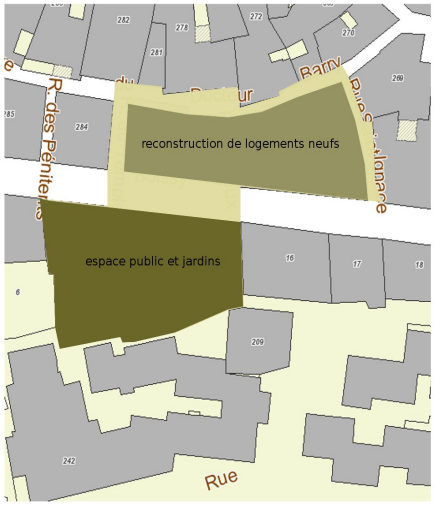

Principe d'aménagement

- constructino de logements neufs en partie nord
- création d'un espace public avec jardin et cheminements piétons en partie sud
- mise en valeur des cheminements piétons traversants

Mètres 0 50 100

Source Cadastre, DGFiP

PNRQAD - Périmètre et principe d'aménagement

21 janvier 2013 **îlot Boissy d'Anglas**

Ville d'Annonay — Communauté de Communes du Bassin d'Annonay

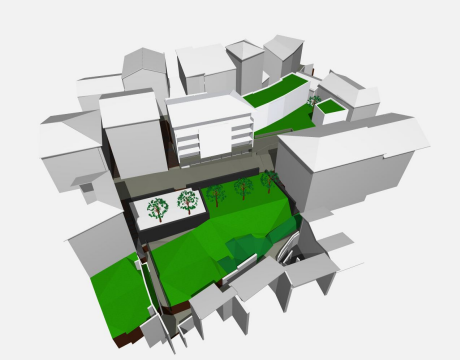

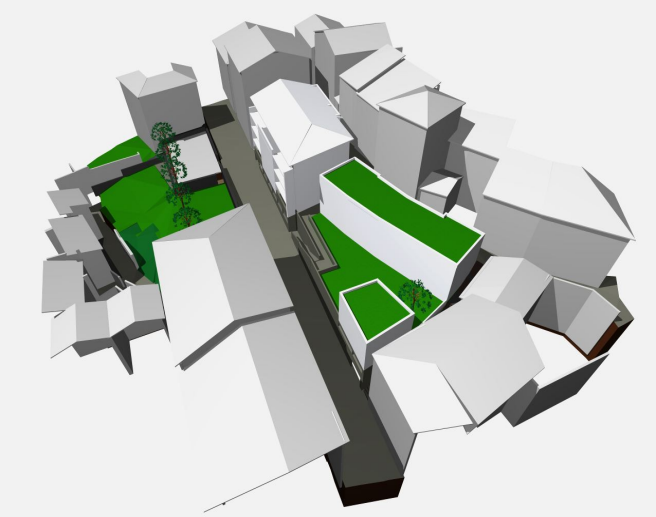

Études en cours :
Extraits des esquisses de faisabilité
(projets non définitifs)

S'agissant de l'îlot Ranchet, de la même manière, nous devons définir le périmètre avec les principes d'aménagements telle la création d'un espace public de proximité qui permettra de mettre en valeur tous les immeubles autour de ce secteur et un traitement du pignon aveugle qui sera créé sur la partie conservée sachant que là aussi, nous voudrons et essaierons de travailler le plus possible avec les riverains afin d'avoir un projet partagé.

Là aussi, nous avons une esquisse qui permet simplement de donner une image de ce que pourrait être cet espace public de proximité sans que forcément les choses ne soient figées et arrêtées.

Îlot Ranchet

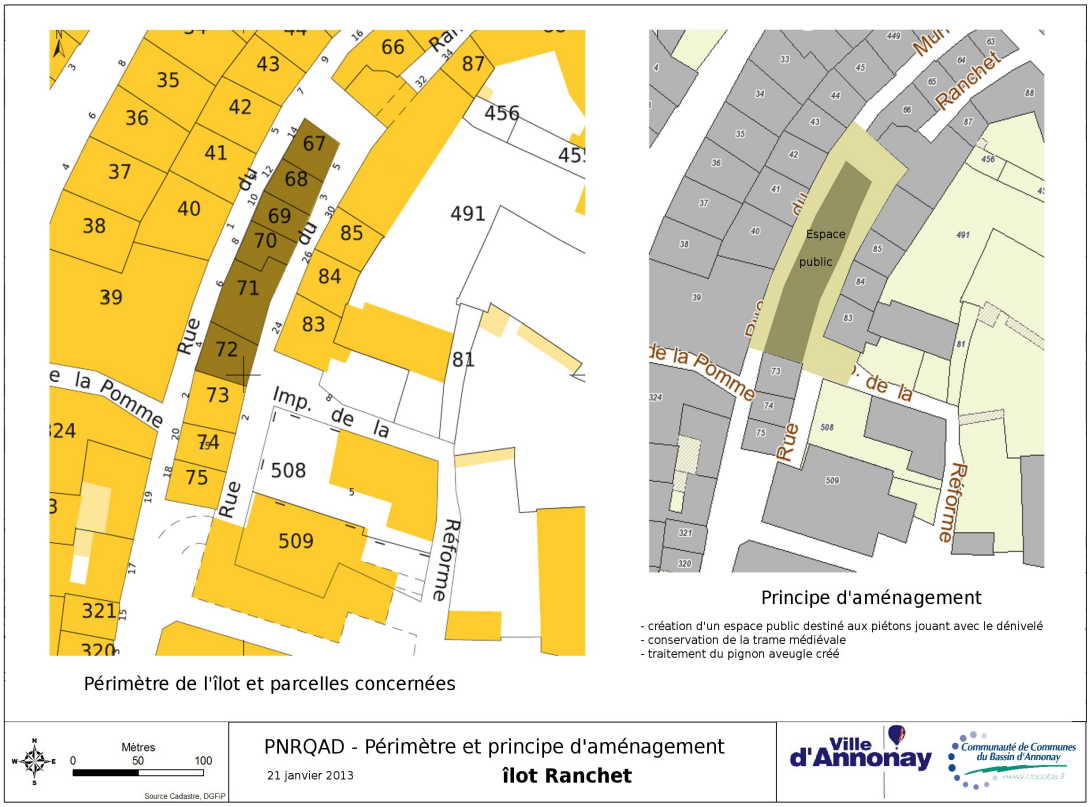

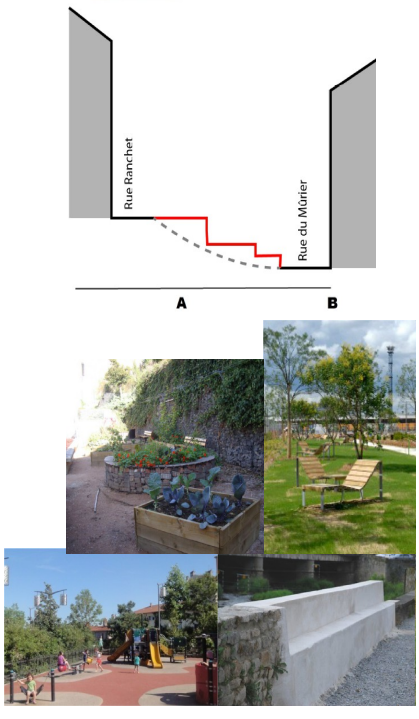

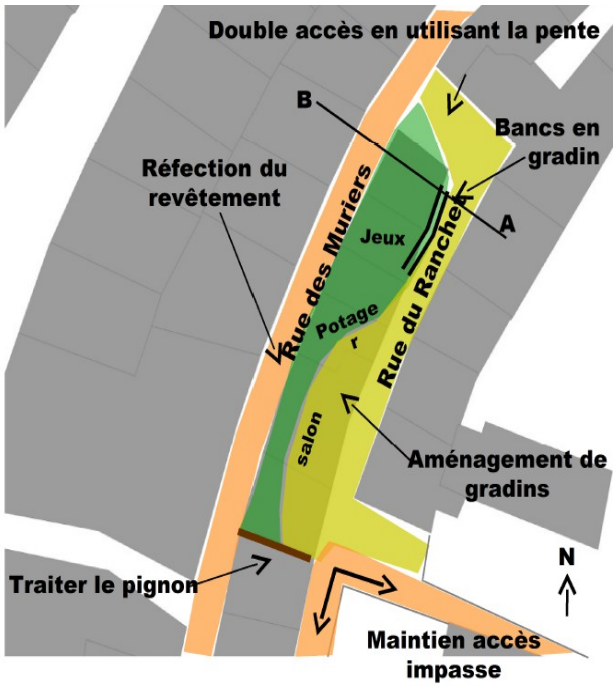

Études en cours :
Extraits des esquisses de faisabilité
(projets non définitifs)

S'agissant de l'îlot Malleval, sur la partie grise, pour info c'était une opération de démolition-construction qui avait permis de réaliser des places de stationnement et donc, l'îlot qui serait démoli, concerne les parcelles en marron et là aussi, plutôt aération du secteur avec création d'un espace public, un peu type balcon paysager ou en belvédère sur la ville, confortement du stationnement avec la création d'une dizaine de places supplémentaires et là, de la même manière, nous travaillons sur les pignons aveugles, sur le camouflage d'un transformateur qui se trouve sur cet îlot.

Nous avons également des images qui permettent de voir ce projet à la fois en plan et en 3D, toujours à prendre avec des pincettes, il s'agit juste d'une esquisse pour mieux visualiser ce que cela pourrait être.

Îlot Malleval

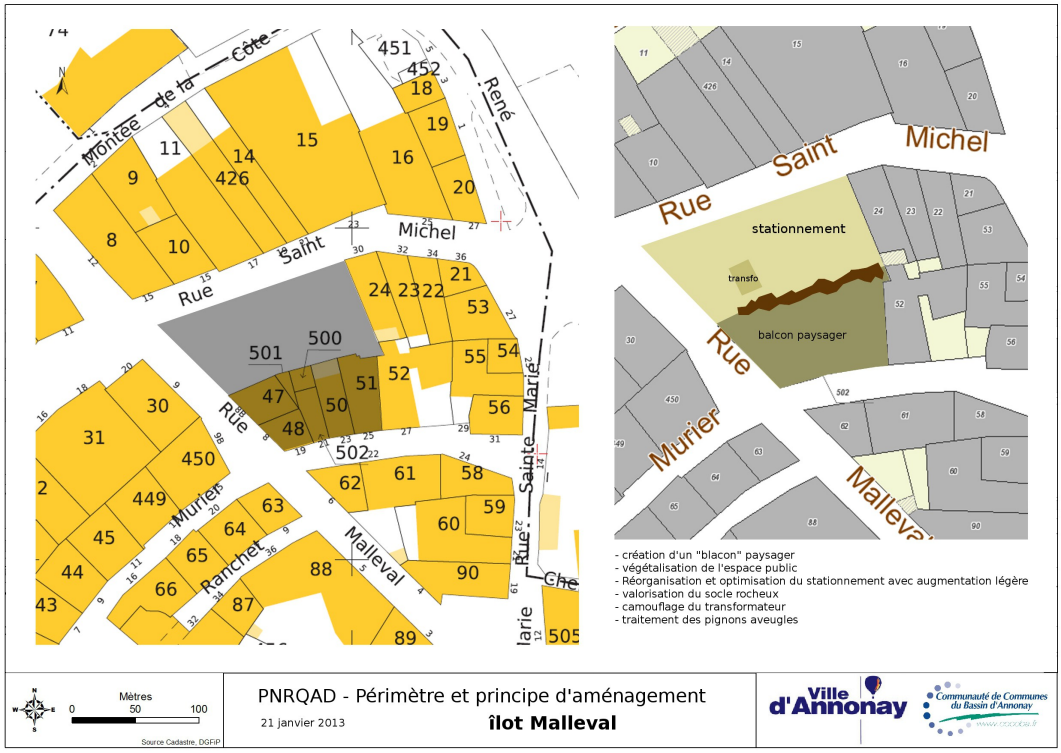

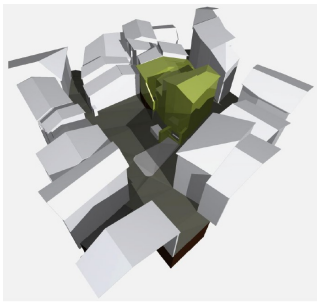

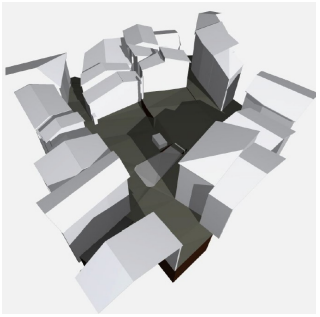

Études en cours :
Extraits des esquisses de faisabilité
(projets non définitifs)

Un point sur la maîtrise foncière qui justifie le lancement de cette procédure de DUP. Vous avez donc sur les différents îlots, les biens acquis par la commune, via son opérateur foncier EPORA et il faut le dire, nous avons des points de blocages qui nécessitent de lancer une procédure DUP.

Le temps compte puisqu'un certain nombre d'immeubles notamment sur la rue Boissy, ont été achetés sous la précédente mandature et on voit que l'opération n'est pas encore aboutie car il y a un temps de réflexion et de réalisation forcément long dans ce type d'opération.

L'objectif de la DUP est forcément à la fois d'avoir un arrêté qui permette d'aller jusqu'à l'expropriation ceci, dans l'éventualité de blocage au niveau de propriétaires mais qui permet surtout de poursuivre la négociation amiable et de la faciliter.

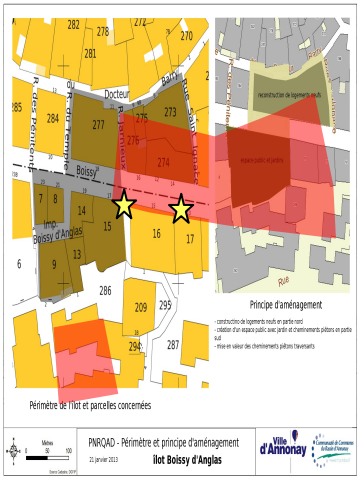

Boissy d'Anglas

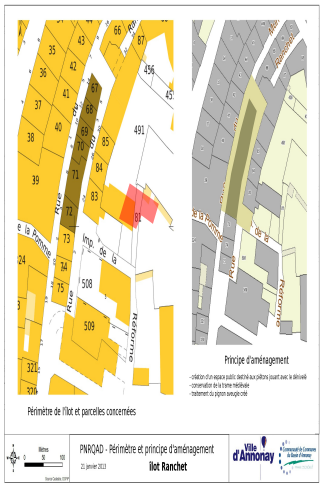

Ranchet

Malleval

Les étapes de la DUP sont les suivantes :

➔	**Dépôt de dossier DUP en Préfecture**	**en juin 2013**
➔	**Enquête publique**	**octobre 2013**
➔	**Arrêté préfectoral de DUP**	**juin 2014**

Toujours en parallèle, nous continuons les négociations amiables mais si elles n'aboutissent pas, nous pouvons engager les procédures d'expropriation à partir de janvier 2015 et l'acquisition par la commune, au printemps 2015.

Vous est précisé également le fait que nous travaillons sur le relogement soit des locataires, soit des propriétaires, via notamment une charte et une convention avec l'Etat sachant que là aussi, nous avons un comité de suivi qui permet de prendre en compte toutes les problématiques de relogement.

Je vous rappelle de plus que nous avons voté un accompagnement pour ces relogements, notamment 1 500 € en forfait pour les locataires ou propriétaires qui prenaient un déménageur, un accompagnement également sur les ouvertures et fermetures d'abonnement aux réseaux mais aussi, 2 000 € en forfait pour des travaux sur les nouveaux logements occupés.

En conclusion, l'objectif de cette délibération est donc :

➔ **le lancement de la procédure de Déclaration d'Utilité Publique Aménagement, sachant que nous reviendrons bien sûr devant le Conseil Municipal pour valider le dossier DUP.**

➔ **la validation des périmètres qui vous ont été proposés, le principe d'aménagements, des espaces publics ou reconstructions.**

<u>Monsieur Eric PLAGNAT</u>

Monsieur le Maire,

Je reprends mes propos lors du débat d'orientations budgétaires, la rénovation du centre ancien et la requalification durable des logements de ce quartier est effectivement une priorité pour l'opposition municipale.

Nous partageons les objectifs, vous l'avez rappelé Monsieur PLENET, des immeubles ont été achetés sous le précédent mandat par contre, nous n'avons pas le même ordre de priorité. Oui, je le dis, ce projet avance trop lentement, vous en faites trop peu, certes les dossiers sont complexes, je vous en donne acte Monsieur PLENET, cela est vrai.

Cependant, la mobilisation des sommes engagées sur les Cordeliers aurait permis certainement d'aller plus vite et la mobilisation des services qui ont consacré une grosse partie de leur énergie à ce projet, aurait permis d'avancer plus vite.

Oui, les dossiers sont complexes mais nous aurions pu consacrer plus d'énergie sur ces dossiers afin qu'ils avancent beaucoup plus vite. Je le répète donc, nous avons aussi des craintes sur la perte de financements publics.

Sur la partie ORI, d'abord, ce que vous lancez aujourd'hui c'est une concertation préalable. Il est mentionné dans la délibération que « la mise en œuvre de cette ORI fera l'objet d'une délibération ultérieure » donc aujourd'hui, nous lançons la première phase d'une consultation.

Sur les 70 immeubles pré-repérés, vous l'avez dit et contrairement à ce qui était affirmé en début de conseil, une quinzaine seulement seront ciblés au final.

Au-delà de ce chiffre, il faut peut-être encore préciser les choses sur les délais. Sur la deuxième partie, vous avez évoqué des délais au printemps 2015, mais si effectivement il y a des gens à reloger, cela peut prendre beaucoup plus de temps que cela et ce que nous souhaiterions avoir ce soir sur la partie ORI, c'est de se dire quel est le délai pour que ces 15 immeubles prioritaires soient rénovés ? Le vrai délai est celui là, c'est sur ce point que nous attendons des réponses claires. A quel délai ces 15 logements seront rénovés et habitables ?

Effectivement, il va y avoir une concertation préalable. Après cette concertation, il y aura un diagnostic et encore après le lancement de la déclaration d'utilité publique avec une enquête publique qui va se rajouter. Tout cela va donc être extrêmement long.

Vous l'avez dit, c'était dans votre powerpoint, il n'y a pas d'engagement de la collectivité à agir, je reprends vos termes « nous avons déterminé 70 immeubles prioritaires » mais vous l'avez dit « il n'y a pas d'engagement de la collectivité à agir » quel constat terrible.

Une deuxième question se pose, vous parlez d'investisseurs sur l'ORI, quels investisseurs ? Qui va prendre en charge la rénovation de ces logements ? Et quel type de logement peut en sortir ? Je vous rappelle que notre ville concentre déjà nettement plus de logements sociaux que la moyenne.

Encore une fois, je voudrais avoir des précisions, des éléments concrets sur le délai de rénovation de ces 15 premiers immeubles ?

Egalement, puisque vous souhaitez une discussion commune sur les 3 îlots, Ranchet, Boissy d'Anglas et Malleval, encore une fois, la délibération pourrait laisser croire que la rénovation va se faire rapidement, mais il en est malheureusement rien, la question est là même sur le délai.

Donnez nous le délai des démolitions, à quelle échéance précise aurons-nous ces démolitions et le réaménagement de ces quartiers, c'est cela que les Annonéens attendent et c'est sur ce point là que nous voulons des réponses claires et précises.

Le périmètre de l'action est également en cause. Il est aujourd'hui restreint comme peau de chagrin à 3 îlots Ranchet, Boissy d'Anglas et Malleval. Il est bien loin Monsieur PLENET, des présentations powerpoint ambitieuses que vous utilisiez pour présenter le projet il y a quelques années de cela.

Le constat est simple, nous n'avons pas les moyens de faire plus. Oui, c'est la conséquence de vos choix budgétaires et de vos choix d'engagement des services. Cela est effectivement terrible d'avoir réduit ce projet à seulement 3 îlots alors que bien davantage aurait dû, aurait pu être réalisé.

Aujourd'hui, la délibération 15 et je reprends les termes de son intitulé, porte sur l'approbation des objectifs généraux de la commune, un projet dont vous parlez depuis 2009 et aujourd'hui la délibération porte sur « l'approbation des objectifs généraux » !

Nous devrions être dans la phase opérationnelle, il y a un retard démentiel, oui les procédures sont complexes mais effectivement, il fallait concentrer l'action des services et les moyens sur ce projet là.

Si le projet était trop complexe, Monsieur PLENET, il fallait le donner à Monsieur CHAUVIN. Là encore, je voudrais avoir des questions claires sur les délais, à quel moment les 15 immeubles seront rénovés pour l'ORI et à quel moment, les immeubles seront démolis et les espaces réaménagés pour les îlots Boissy, Malleval et Ranchet ?

Monsieur Simon PLENET

Je vais essayer d'apporter des réponses claires aux questions claires de Monsieur PLAGNAT. Il y a plusieurs éléments et vous mélangez beaucoup de choses.

A un moment donné on a plusieurs leviers pour plusieurs objectifs, la rénovation de ce centre ancien, je vous ai présenté une carte, il y a plusieurs dispositifs, un dispositif d'accompagnement pour de l'incitatif, on peut obtenir à peu près, 40 % sur le financement de la rénovation de leurs logements, les propriétaires bailleurs ou occupants, la carte n'est plus affichée mais vous l'avez, on pourra la diffuser largement, un certain nombre de propriétaires se sont engagés.

Vous parlez de votre inquiétude de trouver des investisseurs, le premier dossier est effectivement une dame qui investissait, qui rénovait 3 logements complètement insalubre, ne vous inquiétez donc pas, la démarche est en cours, elle va aboutir.

Pour ce qui est des délais, il est toujours facile de faire la leçon, d'exiger une rapidité qu'on ne sait pas appliquer à soi-même, je vous le rappelle Monsieur PLAGNAT vous faisiez partie de la mandature précédente, vous aviez acquis un bien sur l'îlot Boissy et force est de constater qu'il n'est toujours pas démoli et que vous ne vous êtes pas occupés justement, de mettre en place les procédures administratives pour permettre de résoudre le problème de commerçants ou propriétaires qui ne sont pas partis.

Je rappelle encore et je vous l'ai dit, la convention a été signée le 30 janvier 2012, les outils opérationnels sont donc prêts depuis cette date là, que ce soit sur l'accompagnement incitatif des propriétaires, la convention prévoyait également un volet ORI mentionnant 10 à 15 immeubles, où on sera au bout du bout de l'incitation du propriétaire, c'est le cas où à un moment donné, lorsqu'il n'y a plus de volonté, c'est la collectivité qui prend en charge.

Je veux bien que vous dites que 15 c'est insuffisant, mais 15 c'est ce qui a été dimensionné par rapport à nos services après, on peut embaucher du monde supplémentaire et porter à 30 logements, il n'y a pas de problème.

Juste pour préciser car vous faisiez une allusion, ce n'est pas du tout les mêmes services qui travaillent sur les Cordeliers que sur le centre ancien car là, nous sommes sur le Pôle Aménagement, ce sont les demoiselles qui sont derrière moi et je peux vous dire qu'elles travaillent très bien sur ce projet, qu'elles ont constitué ce dossier de manière exemplaire et nous sommes dans le déroulé.

Après, on peut s'asseoir sur les procédures fixées par l'Etat, la Préfecture, les délais inhérents à ce type de projet, les DUP vous le savez comme moi, nécessitent 18 mois de procédure, nous lançons donc ces deux procédures. Vous pouvez toujours contester mais faites peut-être des propositions.

Monsieur Eric PLAGNAT

Monsieur PLENET, voilà 5 ans que vous êtes aux manettes, il faudrait peut-être maintenant, prendre vos responsabilités, je ne conteste pas la qualité du travail réalisé par les services, il n'est pas question de la contester, je dis simplement et je le répète, que davantage de moyens humains auraient pu être consacrés à ce projet plutôt qu'au projet Cordeliers.

Le dernier point, puisque vous avez aussi évoqué cela dans votre présentation powerpoint, oui je trouve dommageable que des sommes du PNRQAD aient été consacrées à la rénovation du parking de la Valette ou à l'aménagement de la Place des Cordeliers, ce n'était pas l'objectif initial et ces sommes auraient plutôt dû être affectées à la rénovation de la ville haute pleinement comme cela était prévu initialement.

Monsieur Olivier DUSSOPT

Avant que Monsieur PLENET ne réponde, je voudrais juste préciser à Monsieur PLAGNAT que le parking de la Valette et la place des Cordeliers pour la partie concernée, figurent dans le périmètre et que c'est Benoist APPARU qui a validé la convention avec ces éléments là.

Monsieur Simon PLENET

Effectivement, je n'ai pas répondu sur les délais, une diapositive les présentait, je vous les redonne donc :

➔	**Dépôt de dossier DUP en Préfecture**	**en juin 2013**
➔	**Enquête publique**	**octobre 2013**
➔	**Arrêté préfectoral de DUP**	**juin 2014**
➔	**Acquisition par la commune**	**printemps 2015 si nous allons au bout de la procédure car les accords amiables n'aboutissent pas.**

Monsieur Eric PLAGNAT

Intervention hors micro.

Monsieur Simon PLENET

Non sur le volet aménagement, sur les 3 îlots.

Monsieur Eric PLAGNAT

Intervention hors micro.

Monsieur Simon PLENET

Je vais vous répondre...

Monsieur Eric PLAGNAT

Intervention hors micro.

Monsieur Simon PLENET

Après, c'est à nous d'être efficaces et de faire en sorte dès que nous exerçons le droit de propriété pleine et entière, nous engageons immédiatement les démolitions.

Monsieur Eric PLAGNAT

Intervention hors micro.

Monsieur Simon PLENET

Je viens de vous le dire, printemps 2015 au plus tard.

Monsieur Eric PLAGNAT

Intervention hors micro.

Monsieur Olivier DUSSOPT

Ecoutez Monsieur PLAGNAT, il y a des façons de faire et je ne suis pas sûr que vous soyez bien placé pour donner des leçons et parler sur ce ton là.

Vous n'avez rien fait, rien. Ce quartier vous l'avez laissé mourir. Aujourd'hui, nous avons décroché cette procédure, nous sommes 1 ville sur 25 PNRQAD à avoir été retenue et vous n'y êtes pour rien non plus.

C'est nous qui avons monté le dossier, qui l'instruisons, Monsieur PLENET vous apporte des réponses que vous ne voulez pas entendre.

Les 70 immeubles prioritaires seront rénovés, 15 feront l'objet de procédure d'expropriation parce-que les propriétaires n'iront pas dans la démarche incitative, et si demain, sur l'un de ces 70 immeubles, un propriétaire s'inscrit dans cette démarche et dans les aides à hauteur de 40 % dont il dispose aujourd'hui, les travaux commenceront la semaine prochaine, nous n'aurons pas besoin d'attendre la fin de la DUP.

Nous mettons en place une DUP uniquement pour faire face à l'éventualité de propriétaires qui en phase finale de processus, ne voudront pas s'inscrire dans un processus de réhabilitation.

Vous pouvez continuer à ne pas entendre, à crier et continuer à dire, la date, la date, la date..., cela ne marchera pas mieux. En tous cas, cela marchera mieux que ce que vous n'avez jamais rien fait pour la ville.

Monsieur Patrice FRAPPAT

Dans votre discours Monsieur PLAGNAT, il y a une contradiction entre souhaiter de la vitesse et en même temps, ces procédures ne sont là que pour respecter le droit des propriétaires, que par ailleurs, légitimement vous défendez.

Monsieur Simon PLENET

Relativement à l'ORI, nous avons aussi un calendrier qui n'a pas été affiché car cela dépend également de la désignation d'un Commissaire Enquêteur etc..

Nous avons donc un calendrier prévisionnel, simplement, nous visons un arrêté du Préfet pour octobre 2013, nous débutons toute la procédure DUP donc rencontre de chaque propriétaire, analyse de sa situation financière, l'accompagnement au montage si possible, subvention pour le relogement etc... et, au bout du bout, si cela ne porte pas ses fruits, recourir à une expropriation mi-2014 et là de la même manière, nous chercherons des investisseurs privés qui vont prendre le relais sur ce foncier.

Monsieur Eric PLAGNAT

Relativement aux propos de Monsieur FRAPPAT, il ne s'agit évidemment pas de remettre en cause les procédures légales mais simplement qu'elles auraient dû être lancées plus tôt, avec plus de moyens humains et financiers, c'est bien là le problème.

Monsieur Olivier DUSSOPT

En une phrase, vous faites la synthèse du fait que vous n'avez pas voulu comprendre ce dossier.

Monsieur le Maire fait alors procéder au vote des 2 délibérations qui ont fait l'objet d'un débat commun.

36.2013/ **DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE - PNRQAD - OPÉRATION DE RESTAURATION IMMOBILIÈRE (ORI) - CALENDRIER ET MODALITÉS DE LA CONCERTATION PRÉALABLE - APPROBATION**

Monsieur Simon PLENET, 3ème Adjoint, rappelle au Conseil Municipal que la convention PNRQAD pour la requalification du centre ancien d'Annonay signée en janvier 2012 prévoit des opérations de démolition d'îlots dégradés, des opérations de réhabilitations (OPAH-RU, Opérations de Restauration Immobilière,…), des aménagements d'espaces publics et des actions transversales de politique de la ville conduites sur le quartier.

Sur le volet réhabilitation de l'habitat, la Communauté de Communes compétente en la matière, en lien avec la commune d'Annonay et les partenaires, a conduit de juillet 2010 à février 2011 une étude pré-opérationnelle d'OPAH-RU qui a permis de définir les objectifs quantitatifs et qualitatifs de la réhabilitation.

Sur le plan quantitatif, les objectifs sont les suivants :

➔ 240 logements sur les 5 années de la convention d'OPAH-RU (2011-2016), dont 130 logements de propriétaires bailleurs et 110 de propriétaires occupants.

Sur le plan qualitatif, les objectifs sont les suivants :

➔ Lutter contre l'habitat indigne, enrayer la dégradation des immeubles, résorber des situations de précarités énergétiques et améliorer la performance énergétique des bâtiments,

➔ Permettre une requalification durable des logements et améliorer l'image et l'attractivité du quartier.

Dans le cadre de cette étude pré-opérationnelle, les immeubles les plus dégradés du centre ancien d'Annonay ont été identifiés. Une première liste de 70 immeubles prioritaires a ainsi été établie, sur lesquels une animation dynamique doit être engagée pour leur réhabilitation.

Les objectifs de l'opération de restauration immobilière (ORI)

Selon l'article L. 313-4 du Code de l'urbanisme « *les opérations de restauration immobilière consistent en des travaux de remise en état, de modernisation, ou de démolition ayant pour objet ou pour effet la transformation des conditions d'habitabilité des immeubles visés* ».

L'opération de restauration immobilière (ORI) a pour objet de rendre obligatoires les travaux sur les immeubles les plus dégradés en situation de blocage : les travaux de remise en état de certains bâtiments peuvent être alors déclarés d'utilité publique (DUP).

Après diagnostic et édiction de prescriptions de travaux, ces derniers sont notifiés aux propriétaires qui ont obligation de les exécuter dans un délai fixé par la DUP.

A défaut d'une réalisation dans le délai ou en l'absence manifeste de volonté de faire, une procédure d'expropriation peut être engagée par la collectivité afin de prendre possession de l'immeuble et de s'assurer de la réalisation des travaux par un nouveau propriétaire privé ou public.

Mise en œuvre sur le centre ancien

Ce dossier fera l'objet d'une délibération ultérieure, afin de le déposer en Préfecture.

Au stade actuel du projet et pendant son élaboration, il est donc proposé d'engager une concertation et ce, préalablement à la DUP et à l'enquête publique.

Calendrier et modalités de mise en œuvre de la concertation préalable

- ➔ parution d'articles dans la presse locale,
- ➔ réalisation d'une plaquette spécifique à l'ORI (disponible pendant les permanences du vendredi matin au local de l'OPAH-RU) : définition juridique, conséquence pour le propriétaire, déroulé de la procédure, contenu du dossier d'enquête publique préalable à la DUP et préalable à l'enquête parcellaire, modalités du relogement,
- ➔ accueil et information au local de l'OPAH-RU les vendredis matin et mise à disposition d'un registre.

Un bilan de la concertation sera présenté lors du Conseil Municipal du 13 mai 2013.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis de la Commission Cadre de Vie, Développement Durable & Emploi et Développement Local du 23 janvier 2013,

VU l'avis de la Commission Finances, Personnel et Administration Générale du 28 janvier 2013,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le lancement d'une opération de restauration immobilière (ORI) ainsi que les orientations générales relatives à cette opération.

APPROUVE les modalités de concertation préalable.

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint en charge du projet à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

37,2013/ **DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE - PNRQAD - ÎLOTS BOISSY D'ANGLAS, RANCHET ET MALLEVAL - VALIDATION DES PÉRIMÈTRES ET DES PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT DE CHAQUE ILOT EN VUE DE LA CONSTITUTION DU DOSSIER PREALABLE A L'ENQUETE DE DUP**

Monsieur Simon PLENET, 3ème Adjoint, rappelle au Conseil Municipal que la convention PNRQAD pour la requalification du centre ancien d'Annonay signée en janvier 2012 prévoit des opérations de démolition d'îlots dégradés en complément des opérations de réhabilitations (Opérations de Restauration Immobilière et OPAH-RU), des aménagements d'espaces publics et des actions transversales de politique de la ville conduites sur le quartier.

Trois îlots très dégradés ont été repérés dans le cadre des études pré-opérationnelles et vont faire l'objet de démolition et d'aménagement d'espaces publics de proximité et de reconstruction de logements neufs : Boissy d'Anglas, Ranchet et Malleval.

ÎLOT BOISSY D'ANGLAS

L'étude de gisement foncier conduite par l'Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône Alpes (EPORA) et réalisée par l'agence d'urbanisme de Saint Étienne EPURES a montré la nécessité de démolir une partie des immeubles qui se trouvent sur la rue Boissy d'Anglas, environ à mi-parcours entre la place de la Liberté et la Mairie.

L'objectif est d'aérer le tissu urbain, de regagner de la lumière naturelle au profit des logements alentours, de supprimer un certain nombre de logements vacants et dégradés, de redonner de la qualité paysagère à la rue par une ouverture de l'horizon sur la vallée de la Cance.

Les démolitions de l'îlot Boissy d'Anglas permettront la reconstruction d'une quinzaine de logements sociaux par VIVARAIS HABITAT en partie Nord de l'îlot, prévus dans le cadre de la convention ANRU du quartier du Zodiaque.

Au sud, sera réalisé un espace public avec la création d'un belvédère sur la vallée qui permettra de valoriser les cheminements piétons qui descendent vers le quartier Cance et ainsi amorcer un parcours piéton vers le bas de la Ville.

ÎLOT RANCHET

Sur le secteur Ranchet (rue Ranchet et rue du Mûrier) se posent des questions d'habitabilité et d'attractivité des logements.

En effet, le tissu urbain est extrêmement resserré (voie de 3m de large) et constitue un handicap fort pour la remise en valeur des logements, qui sont très contraints, peu attractifs et peu adaptables (peu ou pas d'éclairement naturel, logements sur 3 voire 4 niveaux de surface très réduite…).

Les immeubles de ce cœur d'îlot ont été identifiés dans l'étude pré-opérationnelle d'OPAH-RU comme présentant un niveau de dégradation important et beaucoup de logements vacants.

Les bâtiments de part et d'autre de ce cœur d'îlot nécessitent des travaux d'amélioration importants qui ne trouveront de l'intérêt pour leurs propriétaires que dans le cadre d'une valorisation de l'environnement proche.

La démolition proposée apparaît donc nécessaire, avec création d'un espace public pour aérer le tissu, diminuer le nombre de logements vacants et/ou dégradés, apporter de la lumière et de la qualité paysagère aux riverains.

ÎLOT MALLEVAL

L'îlot Malleval a déjà fait l'objet d'une démolition partielle dans les années 80 dans le cadre d'une OPAH. L'aménagement a minima réalisé est de qualité médiocre.

Aussi, comme l'a révélé l'étude pré-opérationnelle de l'OPAH-RU, les immeubles restant sont très dégradés, voire insalubres pour certains, et la vacance y est importante, des dangers liés à la structure du bâti ont été repérés sur l'îlot et le potentiel d'amélioration de l'habitabilité de ces logements est faible (bâtiments haut sur parcelles étroites, maillage dense).

La démolition de ces immeubles permettra de créer un espace public de proximité au profit des riverains, d'apporter une qualité paysagère et une aération du tissu, redonnant ainsi un environnement valorisant aux logements alentours.

Les principes d'aménagement définis dans le cadre d'études préalables pour ces trois îlots conduiront ainsi à une aération du centre ancien, une suppression de logements dégradés difficilement améliorables, à l'aménagement d'espaces publics d'agrément qui viendront améliorer le cadre de vie des habitants.

Ces projets doivent contribuer, dans le cadre du projet d'ensemble, à redonner de l'attractivité au centre ancien et à son habitat, et inciter à l'engagement de travaux d'amélioration des logements par les propriétaires et à l'accueil de nouvelles populations.

La collectivité n'étant pas propriétaire des immeubles voués à la démolition, il est nécessaire de procéder à leur acquisition. A cet effet, la collectivité souhaite recourir à l'outil de Déclaration d'Utilité Publique.

CONSIDERANT la nécessité d'arrêter les périmètres de projet des trois îlots de recyclage foncier qui seront ultérieurement soumis à la procédure d'enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique en vue de mener à bien les projets et de valider les principes d'aménagement de ces îlots,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme,

VU le Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique,

VU le Plan d'Occupation des Sols de la commune d'Annonay dont la révision a été approuvée le 17 Décembre 1992, et modifié les 02 Juin 1995, 22 Février 1996, 18 Juillet 1996, 31 Mai 2000, 31 Mai 2006 et 19 Mars 2012,

VU la délibération 2010/116 du 28 juin 2010 approuvant la signature de la convention opérationnelle K004 entre la commune d'Annonay, la communauté de communes du bassin d'Annonay, et l'EPORA dans le cadre du PNRQAD, qui définit les missions confiées à l'EPORA dans le cadre du programme de requalification du centre ancien ; la dite convention portant sur le programme national de requalification du quartier ancien dégradé d'Annonay,

VU la convention pluriannuelle PNRQAD signée le 30 janvier 2012 portant sur la requalification du centre ancien conclue entre l'Etat, la commune d'Annonay et la communauté de communes du bassin d'Annonay, l'ANRU, l'ANAH, la Caisse des Dépôts et Consignations, l'Etablissement Public de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA) et l'Office Public de l'Habitat du département de l'Ardèche VIVARAIS-HABITAT, qui précise le projet d'ensemble, son pilotage et son financement et notamment ceux relatifs aux trois premiers îlots de recyclage foncier identifiés dans le cadre des études pré-opérationnelles,

VU la délibération n° 160.2012 du 24 septembre 2012 pour la signature de l'avenant n° 1 à la convention opérationnelle K004 et le dit avenant signé le 07 novembre 2012, qui définit précisément les périmètres d'acquisition et de démolition de l'EPORA en vue de la réalisation des projets urbains,

VU l'avis de la Commission Cadre de Vie, Développement Durable & Emploi et Développement Local du 23 janvier 2013,

VU l'avis de la Commission Finances, Personnel et Administration Générale du 28 janvier 2013,

Conformément aux plans parcellaires annexés à la présente délibération,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ARRÊTE le périmètre de l'îlot Boissy d'Anglas devant faire l'objet d'une Déclaration d'Utilité Publique, à savoir les parcelles :

➔ AO7 / AO8 / AO9 / AO13 / AO14 / AO15

Les parcelles AN273 / AN274 / AN275 / AN276 / AN277 faisant partie de l'îlot de projet mais sont déjà acquises par l'EPORA ou la commune.

ARRÊTE le périmètre de l'îlot Ranchet devant faire l'objet d'une Déclaration d'Utilité Publique, à savoir les parcelles :

➔ AN67 / AN68 / AN69 / AN70 / AN71 / AN71

ARRÊTE le périmètre de l'îlot Malleval devant faire l'objet d'une Déclaration d'Utilité Publique, à savoir les parcelles :

➔ AN47 / AN48 / AN500 / AN501 / AN502 / AN50 / AN51 / AN52

VALIDE les principes d'aménagement de l'îlot Boissy d'Anglas à savoir :

- ➔ la démolition des immeubles du périmètre,
- ➔ la reconstruction par VIVARAIS-HABITAT d'une quinzaine de logements sur la partie au nord de la rue Boissy d'Anglas, dont une partie en collectif et une partie en maisons de ville, avec la création de stationnements en niveau inférieur de cette reconstruction,
- ➔ l'aménagement d'un espace public et jardin sur la partie au sud de la rue Boissy d'Anglas, permettant une ouverture de la rue et un dégagement des immeubles conservés sur la vallée de la Cance,
- ➔ l'aménagement d'un cheminement piéton permettant la couture avec le quartier Cance. Les usages seront définis en concertation avec les habitants.

VALIDE les principes d'aménagement de l'îlot Ranchet à savoir :

- ➔ la démolition des immeubles du périmètre,
- ➔ l'aménagement d'un espace public de proximité pour les riverains, conservant la trame médiévale comme témoin du passé, et dont les usages seront définis en concertation avec les habitants.

VALIDE le projet urbain de l'îlot Malleval à savoir :

- ➔ la démolition des immeubles du périmètre,
- ➔ l'aménagement d'un espace public de proximité pour les riverains, valorisant la topographie et la présence du rocher, et dont les usages seront définis en concertation avec les habitants.

APPROUVE les objectifs généraux poursuivis par la commune dans le cadre des projets urbains.

DECIDE de retenir les périmètres des îlots BOISSY D'ANGLAS, RANCHET et MALLEVAL selon la délimitation figurant sur les plans annexés à la présente délibération.

DECIDE le lancement du dossier d'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique.

CHARGE Monsieur le Maire ou l'Adjoint en charge du projet d'effectuer toutes les démarches pour l'exécution de la présente délibération.

PRECISE que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pour une durée d'un mois, dès sa transmission à la Sous-Préfecture de TOURNON-SUR-RHÔNE.

BATIMENTS COMMUNAUX

38,2013/ **BÂTIMENTS COMMUNAUX - ECOLE MATERNELLE FONT CHEVALIER - TRAVAUX DE RÉNOVATION DE LA CHAUFFERIE ET DU RÉSEAU DE CHAUFFAGE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) - EXERCICE 2013**

Monsieur Jean-Pierre VALETTE, 2ème Adjoint, indique au Conseil Municipal que dans sa volonté de diminution de la facture énergétique, la commune d'Annonay a fait réaliser un audit énergétique des bâtiments communaux visant à mettre en place un programme d'actions sur son patrimoine bâti.

Parmi les nombreux travaux à réaliser, la reprise totale de l'installation de chauffage et l'installation d'un système de ventilation à l'école maternelle de Font Chevalier sont des actions prioritaires.

Lesdites opérations sont donc présentées dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) :

Le montant estimatif des travaux est le suivant :

Changement des chaudières, mise en conformité de la chaufferie	30 775,00 €
Réseau de chauffage et ventilation	165 251,00 €
Honoraires divers	3 200,00 €
TOTAL TRAVAUX	**199 226,00 €**

Monsieur Jean-Pierre VALETTE

Nous avons pris exactement la même délibération en septembre dernier mais la demande de subvention a été faite auprès du Département, ces travaux étant aussi éligibles à la DETR, cette demande est présentée auprès de l'Etat.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis de la Commission Education Affaires Scolaires et Jeunesse du 22 janvier 2013,

VU l'avis de la Commission Cadre de Vie, Développement Durable & Emploi et Développement Local du 23 janvier 2013,

VU l'avis de la Commission Finances, Personnel et Administration Générale du 28 janvier 2013,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE, dans le cadre des opérations susmentionnées, la demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2013 (DETR).

CHARGE et **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut un de ses Adjoints, à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

PRECISE que les recettes et les dépenses seront imputées au budget communal.

39,2013/ BÂTIMENTS COMMUNAUX - LOCAUX DES ABATTOIRS - AS 81 ET 82 - DE-CLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC ET CESSION A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'ANNONAY

Monsieur Jean-Pierre VALETTE, 2ème Adjoint, rappelle au Conseil Municipal que les abattoirs d'Annonay, situés rue Auguste Bravais, cadastrés AS 81 et 82, sont constitués d'un ensemble immobilier composé de divers bâtiments, et exploités par la SARL Société d'Exploitation des Abattoirs d'Annonay (SEAA).

Par délibération du 16 février 1990, le Conseil Municipal de la commune d'Annonay a décidé de fermer l'abattoir public au 1er juin 1990, exploité sous forme de régie directe.

Le 1er juin 1990, le conseil municipal décidait de mettre les locaux de l'abattoir à la disposition d'une société privée, à savoir la Société d'Exploitation des Abattoirs d'Annonay.

Une délibération du 27 octobre 1994 traduisait la volonté de la collectivité de mettre fin définitivement à l'abattoir public d'Annonay, et la mise en place d'une « *activité d'abattoir privé* ».

Après avoir pris l'attache des services du Ministère de l'Agriculture, il a été décidé, aux fins de positionner l'abattoir dans un « statut de droit privé », de formaliser la mise à disposition des locaux afférents (y compris le matériel), dont la commune demeure propriétaire, par la conclusion d'un bail emphytéotique de 18 ans avec la SEAA, constituée de professionnels de la boucherie, moyennant un loyer symbolique (5 Francs à l'époque).

Il ressort des délibérations prises en 1990 et 1994 que la collectivité a entériné la fin de l'exploitation publique de l'abattoir municipal, ce qui constitue une désaffectation de fait permettant de déclasser lesdits locaux du domaine public et d'envisager leur cession à la COCOBA.

Toutefois, aux termes des dispositions de l'article L.2141-1 du CG3P, il est précisé : « *Un bien d'une personne publique ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'acte administratif constatant son déclassement* ».

Une délibération en ce sens est donc nécessaire et c'est l'objet premier de la présente délibération.

Aussi, le bail emphytéotique ayant expiré le 31 décembre 2012, il est proposé de céder lesdits biens à la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay (COCOBA). Dans l'attente de l'établissement d'un nouveau bail de longue durée à intervenir courant 2013 entre la COCOBA et la SEAA, une convention d'occupation précaire pour une durée d'une année maximum (loyer de 12 € annuel) a été signée le 21 décembre 2012.

La COCOBA, dans le cadre de ses compétences statutaires en matière économique, a défini en 2011 d'intérêt communautaire le *« maintien de la filière viande (construction, aménagement, entretien et gestion des équipements) »*, la poursuite de l'activité de l'abattoir relevant de l'intérêt général pour notre territoire.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'Annonay de décider du déclassement dudit bien et de sa cession à l'euro symbolique à la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay.

Monsieur Jean-Pierre VALETTE fait une synthèse de cette délibération.

Monsieur Olivier DUSSOPT

Je préciserai qu'il s'agit d'un bail emphytéotique qui liait la Ville à la Société d'Exploitation des Abattoirs, la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay va donc signer un bail emphytéotique avec cette même société et nous profitons de la fin de ce bail pour transférer ces abattoirs à la COCOBA dans le cadre de la compétence développement économique de laquelle il relève.

Dans l'intervalle entre la fin du bail emphytéotique signé avec la Ville et le début de celui qui sera conclu avec la COCOBA, nous avons signé avec eux une convention d'occupation de manière à ce qu'ils soient dans les bâtiments, en règle évidemment.

Il convient également de préciser que comme tout transfert de bâtiments, nous transférons les droits de propriétaire, d'occupation et de jouissance à la COCOBA mais la ville reste nue-propriétaire comme c'est le cas pour le théâtre, la piscine etc...puisque c'est le régime juridique qui prévaut en cas de transfert de compétence.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis de l'Agence France Domaines,

VU l'avis de la Commission Cadre de Vie, Développement Durable & Emploi et Développement Local du 23 janvier 2013,

VU l'avis de la Commission Finances, Personnel et Administration Générale du 28 janvier 2013,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE le déclassement du domaine public du bien cadastré AS 81 et 82.

DECIDE la cession de ce bien moyennant un euro symbolique à la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay.

CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches pour l'exécution de la présente délibération

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes et pièces à intervenir.

ENVIRONNEMENT

40,2013/ **ENVIRONNEMENT - OPÉRATION EXPÉRIMENTALE DE DÉPRESSAGE SUR UN PEUPLEMENT DE CÈDRES DÉPÉRISSANT EN FORÊT DU MONTMIANDON - DEMANDE DU SUBVENTION AUPRÈS DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES**

Monsieur Patrick LARGERON, Conseiller Municipal Délégué, rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre du plan de gestion de la Forêt du Montmiandon pour la période 2012-2028, un programme d'actions a été défini par l'Office National des Forêts Drôme-Ardèche (ONF).

A ce titre et pour 2013, l'opération suivante est proposée :

« Opération expérimentale de dépressage sur un peuplement de cèdres dépérissants »

L'objectif de cette opération est de suivre l'évolution d'un hectare de cèdres dépérissants issus d'une régénération naturelle et de comparer ces cèdres au reste du peuplement en évolution libre.

L'intervention consistera à un nettoiement associé à un dépressage en plein sur des arbres de 3 à 6 mètres. Le dépressage va diminuer la densité du peuplement, c'est-à-dire le nombre de tiges par hectare.

Il sera réalisé « en plein » c'est-à-dire sur la totalité de la surface visée, soit sur 1 hectare. Le nettoiement consiste quant à lui à éliminer les arbres en mauvais état sanitaire ainsi que les branches frotteuses qui menacent les arbres d'avenir.

Le protocole de suivi est un protocole national développé par le Réseau Mixte Technologique (RMT) et consacré à l'adaptation des forêts au changement climatique.

Le montant estimatif des travaux est le suivant :

	Recettes	Dépenses
Montant HT		**2 281,00 €**
Montant TTC		**2 728,08 €**
Montant de la subvention Région Rhône-Alpes (60 % du montant HT)	**1 368,60 €**	
Reste à la charge de la commune (TTC)		**1 359,48 € TTC**

Monsieur Olivier DUSSOPT

Avant de donner la parole à Patrick LARGERON, je souhaiterai saluer le travail de Patrick et des services Espaces Verts sur cette question des espaces verts et des forêts, d'autres manifestations sont prévues je crois en juin pour la mise en valeur du Parc Mignot, des jardinages, il n'y a pas de mal à se faire du bien disait Monsieur PLAGNAT tout à l'heure, la Ville est lauréate depuis samedi, je crois du Premier Prix Départemental du Concours de Fleurissement.

Je crois qu'il faut remercier Patrick pour ce qu'il fait et à travers lui, le service espaces verts qui a beaucoup travaillé afin que nous ayons ce prix et que nous le conservons car je crois que ce n'est pas la première fois que nous le gagnons au cours des 2 ou 3 dernières années.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis de la Commission Cadre de Vie, Développement Durable & Emploi et Développement Local du 23 janvier 2013,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE la demande de subvention auprès de la Région Rhône-Alpes.

CHARGE ET AUTORISE Monsieur le Maire, ou à défaut un de ses Adjoints, à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

PRECISE que les dépenses seront imputées au budget communal, principal de fonctionnement.

Monsieur Olivier DUSSOPT

Avant de lever la séance, je dois d'une part, vous donner deux informations, la première, me signale le service de la séance, je ne suis pas sûr d'avoir indiqué lorsque j'ai mentionné le pouvoir de M. CAVENEGET à M. VALETTE, celui de Mme COSTE à Mme SIEGEL et celui de Mme CHANAL à son départ à Mme GONI, je ne suis pas sûr d'avoir annoncé celui de M. TOURNAYRE qu'il m'a confié, je le précise donc afin qu'il soit consigné au procès-verbal de séance.

D'autre part, il s'agit d'une information qui concerne la Communauté de Communes mais directement l'ensemble des habitants du bassin, nous avons connu dimanche matin un incident technique sur la piscine de Vaure, un chevron de la charpente métallique s'est décroché, est tombé sur les tribunes à un moment où il n'y avait pas de public et heureusement pas de victime, cela a entraîné de la part de nos services et de la COCOBA, la fermeture immédiate de la piscine.

Les expertises ont été commandées, elles ne sont pas très faciles à réaliser car elles nécessitent une nacelle qui à la fois intervienne à l'intérieur de la piscine et en même temps, monter jusqu'à 10 m de hauteur.

Collectivement, Ville et COCOBA, prendront la décision de maintenir la fermeture ou d'ouvrir au public, seulement une fois l'expertise effectuée et que tout risque de chute supplémentaire de chevrons ou de fragilité de la charpente aura été écarté. Nous vous tiendrons donc informés en fonction des résultats de l'expertise.

QUESTIONS DIVERSES

EMANANT DE MONSIEUR ERIC PLAGNAT ET PORTANT SUR LE MOULIN BETHENOD

Une délibération portant sur la vente du « Moulin Bethenod » a été votée en novembre 2011 au profit d'une entreprise.

Comment expliquez-vous que ce même bâtiment soit aujourd'hui revendu à la découpe en appartement à aménager sous forme de plateau (loft/résidence haut de gamme). Nous avons dénombré pas moins de 15 annonces.

Quel cheminement a permis de passer d'un bien vendu à des fins industrielles à des logements de standing vendus en catégorie loft ?

Y-a-t-il une demande déposée en mairie à ce jour et si oui par qui ?

Monsieur Jean-Pierre VALETTE

Aujourd'hui, nous avons effectivement des contacts avec le propriétaire à ce propos, vous devez faire référence à toutes les annonces qui circulent sur le net et qui reviennent en boucle surtout le dimanche.

A mon avis, d'après les contacts que nous avons eus à ce jour, rien n'est vendu encore et si c'est en cours de vente, il faudra modifier l'affectation du bâtiment puisqu'il s'agit d'un bâtiment industriel et commercial mais également prendre toutes les précautions d'usage pour respecter à la lettre le PPRI bien sûr, on ne pourra pas y déroger.

Monsieur Olivier DUSSOPT

Vous nous confirmez Monsieur VALETTE, qu'à l'heure actuelle aucune demande n'a été présentée ?

Monsieur Jean-Pierre VALETTE

Je vous le confirme, pour l'heure il n'y a pas de demande.

Monsieur Olivier DUSSOPT

En tous cas, ce sera l'occasion d'en reparler en commission Aménagement, l'essentiel de ce site et le risque majeur y compris celui qui nous empêchait d'envisager sa réhabilitation, c'était les frais liés à la question du PPRI.

Ceci étant, et pour vous donner mon sentiment, si cela aboutissait à une opération consistant à l'aménagement de lofts et à l'arrivée sur le bassin de familles participant à une mixité sociale vers le haut, ce serait plutôt une belle opération.

EMANANT DE MONSIEUR FRANÇOIS SIBILLE ET PORTANT SUR LE PARKING RENE CASSIN

Deux questions diverses dont une première finalement qui peut être en lien avec le plan de rénovation des quartiers anciens. Il y a eu un grave incendie sur la corniche René Cassin, plusieurs voitures ont brûlé et depuis plusieurs mois, le parking est fermé, avez-vous des informations à ce propos ? Quand va-t-il être réparé et de nouveau remis en service ?

Monsieur Olivier DUSSOPT

L'expertise est encore en cours et y compris l'enquête, puisque ce qui paraissait être un incendie accidentel, ne l'est pas forcément ceci, d'après un certain nombre d'indices et de témoignages.

Une autre expertise est aussi en cours afin de voir si la structure générale du bâtiment est suffisamment protégée ou au contraire touchée, pour permettre ou non sa réouverture.

Si tel était le cas et si l'on pouvait ré-envisager sa réouverture, nous avons commencé à travailler sur le Budget 2013 et cela ferait partie des opérations qui seraient inscrites.

EMANANT DE MONSIEUR FRANÇOIS SIBILLE ET PORTANT SUR LE MARCHE DES ASSURANCES DES BIENS DE LA COMMUNE

Dans votre débat d'orientations budgétaires, vous revendiquez une maîtrise des charges de fonctionnement à caractère général pourtant, lors de l'avant-dernier conseil, la délibération portant sur l'attribution du marché des assurances de biens de la commune suite à appel d'offres, a été un peu curieuse en ce sens que toutes les lignes de ce marché ont été attribuées à des cabinets, des compagnies extérieures au grand bassin d'Annonay.

Après vérification, il s'avère que le tenant du marché qui a pignon sur rue à Annonay, a fait une offre qui était moins chère, de plus il semble qu'il donnait toute satisfaction aux services municipaux qui gèrent les assurances, l'économie semble être de l'ordre de 5% sur ce marché, avez-vous une explication ?

Monsieur Olivier DUSSOPT

Les délibérations de la Commission d'Appel d'Offres vous le savez sont secrètes, je ne peux donc pas vous répondre ici. Par contre, la notation et le cahier des charges de l'appel d'offres prévoyait une grille de notation qui a amené à la sélection de l'offre que nous avons retenue.

Si vous avez des questions plus précises à ce propos, je vous invite à les traiter directement avec François CHAUVIN et avec le service des Achats et Marchés pour une raison simple, c'est que la Commission d'Appel d'Offres doit maintenir et garder le secret de ses délibérations.

Systématiquement et dans le respect du Code des Marchés Publics évidemment, nous sommes très heureux d'attribuer des marchés aux entreprises locales, ce n'est pas toujours le cas et chaque fois que ce n'est pas le cas, nous en sommes désolés et cela est toujours lié à une impossibilité juridique et au fait qu'une attribution différente serait largement contestable et cassable en justice.

Par contre, pour la délibération de la Commission d'Appel d'Offres, je vous laisse voir cela en aparté.

Aucune autre question diverse n'étant formulée par l'assemblée et aucune demande d'intervention n'étant émise par le public, Monsieur le Maire clôt la séance à 20 h 50 mn.

Procès-verbal rédigé par Zoulikha ELKREDIM	le : 21 février 2013
Relu et corrigé par Aïda BOYER	le : 07 mars 2013
Emis le	le : 12 mars 2013